

C.R.A.C. N° 198 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission des affaires générales et des relations internationales**

Lundi 13 juin 2022

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de décret abrogeant les dispositions relatives au Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine et Dispa (Doc. 947 (2021-2022) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	1
<i>Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Sahli, Mugemangango, Tzanetatos, Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Bastin.....	2
<i>Examen et vote des articles</i> .....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	7
<i>Comptes du Parlement wallon pour l'année 2021</i> .....	7
<i>Rapport des vérificateurs aux comptes</i> .....	7
<i>Reprise de la séance</i> .....	7
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	7
<i>Interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des annonces de M. le Ministre-Président concernant les sanctions à l'encontre d'Israël »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hardy, Mme Ryckmans, M. Tzanetatos, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	7
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le personnel de Wallonie-Bruxelles International (WBI) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	11

*Interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi de l'aide à la réparation octroyée aux sinistrés des inondations de juillet 2021 » ;*

*Interpellation de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conditions d'accès au Fonds des calamités » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'augmentation des primes des assurances dans la négociation du secteur avec le Gouvernement wallon » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le porte-à-porte auprès des sinistrés liégeois » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la ligne téléphonique mise à disposition des personnes sinistrées »*

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Liradelfo, Mme Schyns, MM. Sahli, Bierin, Mugemangango, Tzanetatos, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....12

*Reprise de la séance.....24*

*Interpellations et questions orales (Suite).....24*

*Question orale de Mme Schyns à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des recommandations n° 39 et 40 de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie » ;*

*Question orale de M. Frédéric à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le travail de mémoire des inondations de juillet 2021 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Frédéric, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....24

*Question orale de Mme Schyns à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des recommandations n° 41 à 46 de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie » ;*

*Question orale de M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'avant-projet de décret relatif à la prévention des risques et à la gestion de crise »*

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Hazée, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....27

*Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des prêts contractés et contacts pris avec les autorités supérieures par le Gouvernement à propos des inondations de juillet 2021 »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....29

*Question orale de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'inégalité de soutien de la Région wallonne aux communes dans les travaux de reconstruction »*

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....31

*Question orale de M. Lomba à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les inondations de juin 2022 » ;*

*Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les inondations du 5 juin 2022 » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les dramatiques inondations ayant touché la région hannutoise le 5 juin 2022 »*

Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Bastin, Demeuse, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....33

*Reprise de la séance*.....36

*Interpellations et questions orales (Suite)*.....36

*Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les collaborateurs des anciens ministres »*

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon .....36

*Interpellation de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'usage intempestif des circulaires réglementaires par le Gouvernement »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....37

*Liste des intervenants*.....40

*Abréviations courantes*.....41

Présidence de M. Gardier, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

*Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de décret*

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROPOSITION DE DÉCRET ABROGEANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONDS POST COVID-19 DE RAYONNEMENT DE LA WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. DESQUESNES, BASTIN, ANTOINE ET DISPA (DOC. 947 (2021-2022) N° 1)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret abrogeant les dispositions relatives au Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine et Dispa (Doc. 947 (2021-2022) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Merci, Monsieur le Président.

Je propose Maxime Hardy. Lequel est en forme aujourd'hui.

*(Rires)*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Hardy est désigné en qualité de rapporteur.

**M. Desquesnes (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, il y a quelques semaines, avec vos collègues, vous avez présenté l'ajustement budgétaire 2022. Vous avez expliqué ô combien les choses sont difficiles pour la Wallonie et vous avez tenté d'identifier 150 millions d'euros d'économies structurelles pour réduire le train de vie de la Wallonie et surtout retrouver une trajectoire budgétaire soutenable pour les finances wallonnes et les générations futures. Ce travail avait-il déjà été entrepris à la fin de l'année passée ou n'avait-il pas encore été tout à fait réalisé ? Cela n'était pas très clair. Toujours est-il que, parmi les dépenses concernées par les économies structurelles, il y a une réduction importante sur le Fonds de rayonnement de la Wallonie.

Le Fonds de rayonnement de la Wallonie a été proposé dans la sortie de la crise covid. Je cite les textes et la motivation du projet de décret du 25 juin 2021 : « La Wallonie se veut être au cœur d'une ambition, elle veut améliorer la créativité et l'image de notre Région. À ce titre, le fonds Postcovid-19 doit servir à différents types de dépenses, comme l'organisation d'événements, la mise en œuvre de la promotion de la Région wallonne, le développement de projets innovants ou encore la mise en valeur du patrimoine wallon ». Il s'agit de toute une série d'initiatives que, par ailleurs, d'autres départements ou d'autres services prennent en Wallonie ou en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon la répartition des compétences.

Si, au départ, 20 millions d'euros étaient prévus pour ce Fonds de rayonnement de la Wallonie, il a été rabaissé de 5 millions d'euros dès la première année. Le rapport de la Cour des comptes de novembre dernier nous indiquait ceci : « Les crédits dédiés à ces trois fonds, tant en 2020 qu'en 2021, n'ont été ni engagés ni liquidés ». On ne visait pas ici que le Fonds de rayonnement de la Wallonie, mais c'est un autre débat. On en déduit donc que le fonds dispose annuellement de 20 millions d'euros, avec finalement 15 millions d'euros de réserve, mais il semblerait qu'il y ait tout de même eu des engagements en toute fin d'année, d'après les questions parlementaires que mon collègue, Christophe Bastin, vous a adressées. Une série de dépenses ont eu

lieu, mais le budget a été réduit in fine à 5 millions d'euros.

Dans le cadre de l'ajustement budgétaire et pour la trajectoire des 150 millions d'euros, vous revendez une seconde fois la réduction de 15 à 5 millions d'euros, puisque les 5 millions d'euros étaient déjà inscrits à l'initial.

Au-delà de ces chiffres, on peut se poser la question de l'intérêt même du maintien d'un tel fonds. En Wallonie, on a plus de 300 unités d'administrations publiques qui génèrent autant de travail administratif, budgétaire, de délégations, de contrôles, de vérifications. Ce fonds nous apparaît comme un fonds de trop, un fonds inefficace et inutile.

On a bien vu que, au cours des années précédentes, l'ambition de 20 millions d'euros a été considérablement rabotée. Puisque vous nous demandez souvent ce que l'opposition proposerait comme économie, ce fonds étant un fonds superflu, nous proposons tout simplement de le supprimer et que chaque département – Patrimoine, Tourisme, outils économiques ou Fédération Wallonie-Bruxelles avec la Culture et la Promotion des Arts – soutienne, dans le cadre de politiques structurelles cohérentes la mise en œuvre de ces différents projets.

Vous avez réduit fortement la voilure et vous confirmez ici encore, en le mettant dans la liste des 150 millions d'euros structurels, que la volonté est bien de garder des dépenses très faibles sur ce fonds.

Chers collègues, quand on lit la liste des projets qui font l'objet d'un soutien au travers de ce Fonds de rayonnement, qui est censé promouvoir l'image et les talents de la Wallonie le plus largement et internationalement possible, il y a toute une série de projets qui nous posent question. Les montants de soutien sont tout de même des montants au moins à cinq chiffres : plusieurs dizaines de millions d'euros pour chacun de ces projets.

On s'interroge, non pas sur le bien-fondé de ces projets : les opérateurs sont, bien sûr, tout à fait légitimes à porter des initiatives créatrices, culturelles, et cetera, mais – et j'en reviens à votre conférence de presse il y a quelques semaines signalant que nous allions vers une disette dans les finances wallonnes, qu'il fallait absolument redresser la situation et vous félicitant par la même occasion de réduire la progression de l'endettement wallon – nous devons faire la chasse en Wallonie aux dépenses excessives, aux dépenses qui ne sont pas nécessaires aux priorités des Wallonnes et des Wallons. Ici, il nous semble qu'à l'analyse des dossiers soutenus – je le rappelle à plusieurs dizaines de milliers d'euros chacun –, voilà des dépenses superflues.

Je cite quelques projets au demeurant fort sympathiques comme Wonder Bike – une application de

chasse au trésor qui participe à la mise en valeur des territoires cyclables de Wallonie –, le projet Berty Delchambre – qui consiste à réaliser des spectacles vivants et électriques au café du Temps perdu autour du chanteur Salvatore Adamo que nous apprécions tous, bien sûr –, le Reality Blind – qui est une dragluttonie qui est un jeu multijoueurs local dans lequel les joueurs incarnent un sorcier monté sur le dos de son dragon. Je sais que nous sommes au lendemain du doudou. Encore dans les lauréats : le spectacle itinérant en hippotraction – caravanes hippotractées sillonnant le territoire wallon et sa ruralité pour proposer aux habitants, centres culturels et comités de villages, un spectacle de contes issus des répertoires de la tradition orale de la Wallonie. Voilà certainement un programme alléchant, mais est-ce vraiment le rayonnement de la Wallonie tel qu'annoncé dans le projet de décret de juin 2021 ?

Je vois encore un autre projet dans le second appel – mais c'est juste un florilège, Monsieur le Président, je ne vais plus être très long – : il y a Gaichou – qui vise à soutenir financièrement le développement d'un jeu d'horreur 2D dans lequel il faut utiliser un pistolet spécial pour se frayer un chemin à travers une zone forestière remplie de végétations et de monstres – ou encore le premier Festival international de claquettes contemporaines à Liège.

Reconnaissez, chers collègues, qu'il s'agit là de projets certainement intéressants – et de nouveau, je ne jette pas l'opprobre, loin de moi, sur les différents porteurs de ces projets –, mais faut-il, Monsieur le Ministre-Président, mettre chaque année des dizaines de milliers d'euros pour soutenir des projets comme ceux-là en dehors d'une politique structurelle ? En effet, les politiques structurelles existent en Wallonie ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que vous-même et vos collègues avez compris, en réduisant fortement la voilure, qu'il n'était plus utile de maintenir un tel fonds. C'est la raison qui motive notre groupe, à la fois dans un objectif de simplification administrative, mais aussi d'efficience dans nos dépenses pour pouvoir utiliser chaque euro wallon aux dépenses qui sont les plus maximalisantes pour le développement de la Wallonie.

Voici tout simplement la proposition : simplification, accélération du tempo et choix budgétaire avec, ici, une diminution proposée des dépenses en la matière.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je souhaite réagir. Il est vrai que c'est un peu étonnant que M. Desquesnes, au nom des Engagés, propose la suppression d'un fonds qui apporte un soutien aux associations, aux PME, et cetera. Il est vrai – vous l'avez rappelé – que le budget du fonds a

déjà été réduit de 20 millions d'euros en 2020, à 15 millions d'euros en 2021 et à 5 millions d'euros pour 2022.

Il s'agit d'un effort important consenti par le Gouvernement wallon.

Pour améliorer la trajectoire budgétaire de la Wallonie, le Gouvernement s'est engagé – vous le savez, Monsieur Desquesnes – à réduire les dépenses de 150 millions d'euros par an et ces dépenses ont été listées. Vous connaissez la liste de ces dépenses.

Les économies sont réalisées indépendamment de la suppression pure et simple de ce fonds. Pour le PS, il est important de continuer à soutenir les industries créatives en Wallonie.

Vous vous êtes contenté de citer quelques exemples, mais il est important de rappeler que l'appel à projets, en 2020, avait rencontré un énorme succès avec plus de 670 candidatures déposées et 52 projets sélectionnés.

Les appels à projets visés par le fonds s'adressent aux indépendants, aux ASBL, aux petites et moyennes entreprises et aux consortiums actifs dans le champ des industries créatives. Des appels à projets sont toujours en cours.

Les industries créatives, vous le savez, constituent un secteur économique important en Wallonie. Elles participent également et grandement au rayonnement de notre Région, en faisant connaître nos talents, notre savoir-faire, notre patrimoine et nos richesses territoriales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Beaucoup d'ASBL et d'indépendants ont pu également bénéficier de moyens liés à ce fonds. Pendant dix mois – je prends à témoin l'ensemble des honorables membres présents –, les Engagés ont plaidé pour que les ASBL et les indépendants bénéficient d'une plus grande aide de la part de la Wallonie. Aujourd'hui, vous voulez supprimer un fonds qui leur est directement profitable. En ma qualité de parlementaire socialiste, je plaide plutôt pour le maintien de ces moyens, qui sont certes réduits, mais qui existent et qui vont au bénéfice de toutes les structures que je viens de citer, les associations, les petites et moyennes entreprises. C'est important pour le tissu associatif wallon.

Voilà ce que j'ai envie de vous dire, chers collègues. Il ne faut pas oublier ce que l'on a dit il y a quelques mois. Vous avez plaidé pour soutenir le secteur associatif. Ces moyens vont directement au soutien des projets développés par le secteur associatif.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Un élément qu'il faut reconnaître, c'est qu'au moment où on a eu la

discussion sur ce fonds, la manière dont il allait être utilisé était très peu claire. C'est d'ailleurs une critique qui a été faite par la Cour des comptes : quels sont les critères qui allaient être utilisés pour pouvoir allouer ces fonds ? Il y avait une certaine opacité sur la manière dont les choses allaient se faire. Dans ce sens-là, que l'on remette en question ce fonds, vu la faible utilisation qui en a été faite, cela me paraît assez logique. Dans ce sens, je peux suivre la proposition des Engagés.

Par contre, là où je suis en désaccord avec Les Engagés, c'est l'idée d'améliorer la trajectoire budgétaire. Disons bien ce qu'il en est : pour Les Engagés, améliorer la trajectoire budgétaire, c'est organiser l'austérité. Il suffit de lire la presse ces deux derniers jours pour en saisir la vision. On a déjà essayé l'austérité ; cela ne fonctionne pas. Dans ce sens, il ne faudrait pas parler de supprimer ce fonds. Par contre, il faudrait parler de le rendre beaucoup plus transparent dans son utilisation et éventuellement de réorienter les fonds qui sont utilisés dans ce fameux fonds.

Je prends un exemple. Un projet a été mis en évidence, notamment dans le cadre du Plan de relance, mais de manière insuffisante, c'est le Housing First. On sait que le sans-abrisme est un véritable problème dans notre Région. Il n'y a pas de comptage précis du nombre de personnes concernées, mais les associations estiment à quelques milliers de personnes le nombre de personnes qui sont impactées par la problématique du sans-abrisme. Le projet du Housing First fonctionne, et même très bien. Néanmoins, il est limité par les moyens qu'on lui donne. Cela pourrait être une solution d'utiliser ces fonds pour le consacrer notamment au Housing First.

Dans ce sens, on serait pour que ce fonds soit totalement réorienté et pour que l'utilisation de ce fonds fasse l'objet d'une discussion démocratique et transparente.

Par rapport au texte des Engagés, on prône plutôt l'abstention, puisque la remise en question est juste, mais on ne partage pas la trajectoire budgétaire dont il parle.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Brièvement, parce que M. Mugemangango fait une proposition comme si on était dans un débat budgétaire. On n'est pas vraiment dans un débat budgétaire : c'est une proposition du groupe Les Engagés pour supprimer le fonds dont on a parlé.

Si vous voulez que l'on discute de la manière de réorienter 15 millions d'euros, il y a des problématiques tout aussi importantes que le Housing First, mais c'est un débat qui a généralement lieu, soit au budget, soit à l'aménagement budgétaire.

En revanche, ici, pour rejoindre ce qu'a dit M. Sahli, une économie est déjà faite sur ce fonds – il faut le souligner – dans la perspective de rééquilibrer le budget de la Wallonie. Si on n'y arrive pas, ce sont les Wallons qui payeront et cela va simplement recréer de la misère sur la misère. L'objectif de ce gouvernement est de pouvoir faire un effort budgétaire.

Ce qui doit être souligné – c'est en cela que nous voterons contre la proposition des Engagés –, c'est que l'on peut toujours critiquer l'opportunité de ce fonds – comme la création de n'importe quel fonds, que l'on soit d'un côté ou de l'autre.

Ici, c'est un fonds qui a été créé postérieurement à la crise, dans un but précis : faire perdurer tout ce qui pouvait l'être en termes de rayonnement. On constate, à la manière avec laquelle les fonds ont été alloués, que c'est essentiellement la culture et le secteur des arts qui en ont bénéficié. Je ne voudrais pas, Monsieur Desquesnes, que votre parti vienne nous dire à la Fédération Wallonie-Bruxelles l'inverse de ce que vous venez de nous dire aujourd'hui. Dès que l'on touche au secteur de la culture ou des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous montez au créneau en disant : « Personne ne soutient la culture ».

Aujourd'hui, à travers ce fonds, on remarque que c'est essentiellement ces mêmes secteurs qui en ont bénéficié. Vous ne critiquez pas les opérateurs et je ne dirai jamais que vous l'avez fait. Restons objectifs. Ce sont des montants qui leur ont certainement été indispensables pour passer la crise et pour espérer continuer à faire leur travail et, partant, faire rayonner la Wallonie.

Soit on vote contre et l'on considère que l'on est contre la culture. Si je voulais caricaturer, c'est un peu ce que je dirais : « Les Engagés sont contre les secteurs des arts et de la culture puisque ce sont les principaux bénéficiaires ». On fait des économies, dans ce cas-là, sur le compte de ces entreprises qui opèrent dans les milieux culturels et des arts. Soit on se dit – je pense que c'est ce que le Gouvernement a décidé de faire – que l'on a un objectif qui est l'équilibre financier, que l'on a un autre objectif qui est de maintenir le rayonnement de la Wallonie à travers ces entreprises – on parle essentiellement des arts et de la culture, c'est la grosse majorité, mais d'autres étaient visés à travers la création de ce fonds – et que l'on a réduit un peu la voilure de ce qu'il souhaitait être fait. Au moins, c'est fait. Ce fonds a le mérite d'exister à cet égard.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Je pense que la réduction qui est faite par le Gouvernement est raisonnable au regard des objectifs. Nous voterons donc contre votre proposition.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – J'avais juste une petite question, mais je pourrais comprendre que M. le

Ministre-Président ne sache pas y répondre. De puis la création du fonds, combien a-t-on utilisé aujourd'hui ?

**M. le Président.** – Ce n'est pas un dialogue.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – De un, je ne suis pas là pour répondre à vos injonctions. De deux, je vais vous l'expliquer par le menu, si le président me donne la parole.

**M. le Président.** – Si je ne vois pas d'autres demandes d'expression sur les bancs des députés, je cède avec plaisir la parole au ministre-président.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, c'est avec bonheur que je vois que le Parlement s'intéresse au rayonnement de la Wallonie. Je dois dire que cela me fait plaisir. À cet égard, je vois que l'on compte les sous. C'est très bien aussi, même si j'ai bien entendu que tout le Parlement n'est pas tout à fait d'accord avec cela.

Je vais tenter de vous expliquer. Avec la crise covid, on a voulu réserver d'abord 20 millions d'euros pour ce que l'on appelle des opérations de rayonnement. Durant l'année 2020, on n'a pas pu l'utiliser, mais on a soustrait 5 millions d'euros dans le cadre des ajustements budgétaires et autres pour permettre à d'autres fonctions de s'exercer. On a pris dans ce budget-là.

En 2021, on s'est retrouvé avec 15 millions d'euros. Puis, on a voulu – c'est un peu le vœu de M. Desquesnes – contribuer aux restrictions budgétaires. On est passé de 15 à 5 millions d'euros. C'est un effort quand même considérable puisque ce sont les deux tiers du fonds. Si tout le monde en faisait autant, on finirait par avoir un boni qui ferait pâlir d'envie pas mal de citoyens.

Vous savez qu'il faut déjà beaucoup de choses pour me choquer, Monsieur Desquesnes, mais la manière méprisante avec laquelle vous avez évoqué les différents projets... Ce sont des projets de talents wallons. Est-ce que ce sont des projets financés par le Gouvernement en direct ? Pas du tout.

On a dit des moyens financiers chez St'Art Invest, à qui l'on a accordé à 3 millions d'euros. St'Art Invest avait un jury. J'avais participé la première fois, mais il y a eu de bonnes âmes qui ont fait tout un bazar, donc la deuxième fois je n'y participe pas. Il y a un jury indépendant et tous les dossiers sont examinés avec une kyrielle de paramètres objectifs : il y a, par colonne et par objectif, l'ensemble des experts à l'intérieur de St'Art Kot. Puis, il y a un classement qui s'est établi.



On peut rire des claquettes, mais cela attire du monde. On peut en parler hors frontières aussi. Cela a été une dépense.

L'autre dépense en cours, avec WBI, est la suivante. Les projets doivent être rentrés pour le 14 ou le 15 de ce mois. L'idée est de mettre ensemble une activité au rayonnement hors Wallonie qui pourrait intéresser tantôt la Flandre, tantôt le nord de la France, tantôt la Rhénanie-Nord-Westphalie, tantôt le sud des Pays-Bas. Le promoteur ou la promotrice doit alors présenter un plan touristique, avec le patrimoine naturel, le patrimoine bâti et d'autres éléments pour donner l'occasion à des personnes qui viendraient visiter la Wallonie pour l'événement à portée internationale de séjourner un jour ou deux, avec cet objectif d'essayer de les attirer et de leur montrer ce que nous sommes capables de faire, mais également leur permettre un séjour agréable. On ajoute à cela, dans le projet complet, la disponibilité des hôtels et des restaurants pour que quelqu'un qui a envie puisse rester 24 ou 48 heures. Cela, pour le moment, c'est WBI qui s'en préoccupe.

Bien sûr, on peut rire de tout et l'on peut se moquer de tout. C'est ce que vous venez de faire. En réalité, je crois beaucoup en cela. En effet, on a besoin de permettre à la créativité de s'exprimer et que c'est un atout pour le rayonnement de notre Région. Il ne suffit pas de mettre une affiche en disant : « Venez en Wallonie » pour être attractif. En revanche, c'est avec un certain nombre d'événements – je vais prendre les Francofolies par exemple – où l'on ne peut pas dire qu'il n'y ait que des Wallons de Spa qui soient présents.

Tout ceci pour vous dire que j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez dit. J'ai senti un peu de moquerie, mais aussi une forme de mépris, alors que c'était un jury indépendant et que cela a été préparé de manière très indépendante. Ce qui sera sélectionné dans le cadre de l'appel à projets de WBI sera également analysé par WBI avec un jury qui aura toute son indépendance par rapport au ministre-président en tant que tel.

Dans ces conditions, je voudrais remercier M. Desquesnes. Ce n'est pas un projet, mais une proposition. Je n'ai pas l'outrecuidance, Monsieur le Président, d'interférer dans l'activité parlementaire. Je laisse le Parlement décider du sort à réserver à cette proposition.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, ce dossier ne génère chez moi ni mépris ni moquerie, mais des interrogations concernant les sommes dépensées, alors que les besoins en Wallonie sont cruciaux sur le plan social, environnemental ou d'aides aux entreprises.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une disproportion entre les moyens consacrés au Fonds de rayonnement de

la Wallonie et le faible rayonnement de ces événements au regard de la situation budgétaire globale de la Wallonie. J'ai entendu des collègues dire que cela avait connu un énorme succès. Évidemment, lorsqu'il s'agit de distribuer de l'argent, qui n'est pas intéressé et qui n'attire pas les mouches ? C'est certain.

Le fait que ce dossier soit important pour le Gouvernement wallon, c'est ce que nous avons entendu comme discours en 2021. Dans les faits, au regard des décisions qui ont été prises sur le plan budgétaire, lorsque l'on passe de 20 à 5 millions d'euros, reconnaissez que cela donne une idée du niveau de priorité de la dépense. Le Gouvernement wallon, lui-même, divise par quatre son propre budget d'un fonds qui était dit « important » et dont nous voyons aujourd'hui que l'importante est relative.

Nous proposons simplement, par logique rationnelle – pas pour priver la culture, que du contraire – que l'on utilise des soutiens structurels, car le problème ici est que ce sont des *one-shots* : tenez 20 000 euros, 30 000 euros... Et certainement que le jury a fait un bon travail de sélection des projets, mais si nous voulons mener une politique de soutien à l'industrie créative, si l'on veut mener une politique de soutien à la culture structurellement solide, il faut mener des politiques structurelles et pas des *one-shots* où l'on donne une « dringuelle » une fois et puis une autre. Qu'il s'agisse de bons projets, avec de bonnes idées, la question n'est pas là. La question porte sur le côté structurant. Malheureusement, lorsque j'entends les initiatives ici, je constate qu'elles vont quelquefois en contradiction ou, en tout cas, ne sont pas prises en bonne intelligence avec celles qui sont menées.

Monsieur le Ministre-Président, vous parlez d'initiatives avec WBI pour donner du rayonnement. C'est le métier que fait aujourd'hui Wallonie Belgique Tourisme, qui promeut et soutient les événements wallons à l'international. Il y a une politique touristique à laquelle on vient ajouter une autre. On s'y perd. Quand l'argent est utilisé dans différentes formes et différents outils et canaux, je crains que nous ne perdions finalement de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience alors que chaque euro est compté.

En ce qui concerne le soutien aux ASBL, beaucoup de ces opérateurs sont bien sûr sous forme d'ASBL, mais il faut savoir que les ASBL qui n'avaient pas de numéro de TVA n'ont toujours pas pu être aidées dans le cadre des aides covid. C'est la réalité. Malheureusement, la majorité y a été totalement sourde. Ce n'est pas ma collègue, Marie-Martine Schyns, combative sur ce dossier, qui dira le contraire. Nous proposons une mesure de simplification, d'économie et de rationalisation pour que les politiques de soutien aux industries créatives, aux industries culturelles, aux événements se fassent par les outils qui existent et que l'on ne développe pas. C'est un outil qui finalement,

vient comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Puis-je me permettre d'intervenir avant que vous ne cédiez à nouveau la parole aux parlementaires ?

À la limite, nous pourrions en rester là, nous avons déjà consacré beaucoup de minutes à ce sujet. M. Desquennes, ce n'est pas une « dringuelle ». Je crois que vous vous emportez et que vous utilisez des termes qui dépassent peut-être votre pensée. Ce que nous faisons est structurel, ce sont des moyens par appels à projets. Nous ne sommes pas là pour financer un théâtre ou un opéra. Tout cela se fait par ailleurs. Mais il y a, il est vrai, un besoin par rapport à nos créateurs, par rapport à nos talents wallons. Puisque vous êtes si actifs – je vous ai connu avec d'autres fonctions –, vous allez pouvoir interroger la Fédération pour savoir quelle est la part des moyens financiers de la culture qui vont à Bruxelles ou bien qui vont en Wallonie, pour savoir comment cela se passe.

Lorsque je rencontre des créateurs wallons, ils se plaignent toujours. Ici, nous travaillons par appels à projets, car structurellement, nous n'en avons pas la compétence. Au lieu de parler de culture, nous parlons de « talents créatifs ». Pour autant que l'on en ait les moyens, par appels à projets, c'est structurel.

Croyez-moi, il y a une vraie demande, je m'attends d'ailleurs, avec les projets que je viens d'indiquer à WBI, que pas mal de projets seront déposés. C'est la preuve que les créatifs wallons souhaiteraient qu'il y ait davantage de moyens pour les soutenir. Ces moyens sont très limités à la Communauté, où – j'imagine – vous faites le même discours de rigueur budgétaire, vous qui avez gouverné, maintenant, vous êtes les Engagés, mais vous n'êtes pas lavé de tout le passé cdH et avant cela le passé PSC. On essaie, mais c'est difficile de faire comme si cela n'existait pas. Vous posez la question et vous voyez qu'il y a une vraie demande. On a répondu à cette demande dans le cadre du rayonnement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, quand on voit que ce fonds est passé de 20 millions pour devenir 15 millions, pour finalement devenir 5 millions, votre Gouvernement lui-même réduit la portée de ce fonds. Je rappelle que, quand on a eu la discussion sur ce fonds il y a plusieurs mois, la question de « comment les projets qui allaient être soutenus allaient être décidés, sur quels critères et avec quelles discussions parlementaires » avait été posée. Dans ce sens, effectivement, quand vous parlez de la culture, c'est un élément, mais si l'on parle des

indépendants, à côté du soutien qui a été fourni à certains indépendants suite à ce fonds, il y a des mesures proposées notamment par l'opposition de soutien aux indépendants qui ont été refusées par votre Gouvernement.

Là, en termes de méthode, je maintiens que le Fonds de rayonnement pour la Wallonie n'était pas la meilleure méthode.

Entre parenthèses, la meilleure manière de rayonner pour la Wallonie, c'est aussi de répondre aux besoins des citoyens. Dans ce sens, je voulais quand même répondre aux deux remarques de M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos me dit : « C'est bizarre, vous venez avec des points qui sont finalement des discussions budgétaires ». Il n'a quand même pas échappé aux collègues du MR que le débat que l'on a maintenant a des conséquences budgétaires. C'est assez logique effectivement que l'on vienne avec des considérations budgétaires.

Sur la question de l'austérité, quand on parle de la misère et des difficultés qu'affrontent les Wallonnes et les Wallons, vient l'austérité, par exemple, dans les structures de santé, les Wallonnes et les Wallons ont rencontré des difficultés, via les difficultés notamment dans les structures qui devaient les protéger des inondations – on va en parler aujourd'hui –, nos concitoyens ont rencontré des difficultés. Effectivement, je répète que l'austérité n'est pas du tout la solution pour éviter les difficultés et la misère aux citoyens et aux citoyennes de notre Région, que du contraire. Par contre, effectivement, les bons choix d'investissement sont la solution, notamment en matière sociale.

Je reviens sur l'idée que répondre à ces besoins, c'est le plus sûr chemin pour que la Wallonie rayonne.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Je voulais remercier M. le Ministre-Président pour les précisions qu'il a apportées par rapport aux questions des Engagés et dire aussi à M. Mugemangango que l'on n'a pas observé l'austérité du Gouvernement wallon. Le Gouvernement a été au premier plan pour apporter des réponses les mieux adaptées possible face à la crise, notamment que nous avons vécue durant ces dernières années.

Aussi, vous vous êtes prononcé en disant que votre groupe allait s'abstenir. Je vous encourage à voter pour le maintien de ce fonds, parce que finalement votre abstention se justifie en disant : « parce qu'il manque de transparence et il y a un problème démocratique ». C'est notre devoir, à nous, parlementaires, d'interroger notre exécutif sur tous les projets qui sont portés. Je pense que c'est une manière intelligente d'apporter de la transparence et de la démocratie, si vous estimez qu'il n'y en a pas suffisamment.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Brièvement, Monsieur Sahli, parce que c'est un autre débat. Je suppose qu'il ne vous a pas échappé que votre Gouvernement a changé de braquet en termes d'organisation de l'austérité. Effectivement, il y a eu une période pendant la crise sanitaire. Maintenant, il y a une nouvelle période qui a été démarrée par une conférence de presse de votre Gouvernement pour changer de braquet à ce niveau et pour organiser l'austérité. Cela, on aura l'occasion d'en discuter lors des débats budgétaires.

Pour le second élément, justement, ce fonds a été adopté par cavaliers budgétaires. C'est quelque chose qui a été critiqué par la Cour des comptes. Cela a empêché un débat large sur comment ce fonds allait être dépensé. Dans ce sens, effectivement, ma proposition est de prendre cet argent et de l'orienter vers des mesures structurelles qui sont discutables au niveau du Parlement. J'ai proposé le Housing First, cela peut être d'autres mesures. Là, on aura une discussion claire et transparente par rapport à ce que l'on fait de l'argent public.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Désolé de ne pas avoir pu assister au débat, probablement très constructif, mais j'étais retenu par une autre proposition de décret chez le ministre Henry. Mon collègue, François Desquesnes, souhaitait que l'on passe au vote sur la proposition ; raison pour laquelle j'ai pris la parole.

Je m'excuse encore de ne pas avoir pu participer au débat.

**M. le Président.** – Il était bien mon intention de passer au vote après que chacun a pu s'exprimer, ce qui est le cas.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen et vote des articles*

**M. le Président.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret abrogeant les dispositions relatives au Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie (Doc. 947 (2021-2022) N° 1).

#### **Art. 1er**

L'article 1er est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

### **COMPTES DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2021**

#### *Rapport des vérificateurs aux comptes*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen à huis clos des comptes du Parlement wallon pour l'année 2021.

- *Le huis clos est prononcé à 14 heures 40 minutes.*

### **REPRISE DE LA SÉANCE**

- *La séance est reprise à 16 heures 38 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

#### **INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DES ANNONCES DE M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT CONCERNANT LES SANCTIONS À L'ENCONTRE D'ISRAËL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des annonces de M. le Ministre-Président concernant les sanctions à l'encontre d'Israël ».

MM. Hardy, Tzanetatos et Mme Ryckmans se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, il y a peu, j'avais l'occasion de vous interroger dans le cadre d'une question d'actualité sur le décès d'une journaliste, Mme Abu Akleh, qui a été tuée par l'armée israélienne et sur les mesures que la Région wallonne, que le Gouvernement wallon allait prendre par rapport à ce décès.

Vous n'êtes pas sans savoir – j'ai eu l'occasion de le rappeler à ce moment-là – que ce n'est pas la première journaliste qui a été tuée par l'armée israélienne puisque nous en sommes à quelques dizaines et selon certains comptages, 50 journalistes ont été tués par l'armée israélienne et c'est évidemment inacceptable. Vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'entre temps, la question de l'enquête internationale a évolué puisqu'à ce moment-là vous me répondiez que vous vouliez effectivement soutenir en principe une enquête internationale, mais entre temps, Israël a refusé toute enquête internationale.

Par contre, du côté de la justice palestinienne, les choses ont avancé puisque le procureur en charge de l'enquête a pu établir de manière très claire que cette journaliste a été tuée par l'armée israélienne dans l'intention réelle de tuer, puisque sans rentrer dans des considérations techniques, le tir qui a été examiné n'était pas pour blesser ni effrayer, mais pour tuer.

Je reviens avec ma question en ce sens : quelles démarches avez-vous pu faire pour pouvoir prendre position clairement par rapport à ces comportements inacceptables de l'État d'Israël ? Quelles sont les démarches que vous demandez, éventuellement aussi à d'autres gouvernements, notamment au Gouvernement fédéral, de faire, pour pouvoir vraiment faire éclater la vérité par rapport à cela et pour condamner sans hésitation tous ces manquements au droit international qui sont perpétrés par Israël ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Hardy qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Hardy (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, nous avons exprimé à de nombreuses reprises notre préoccupation par rapport à la situation de la population palestinienne, non seulement dans les interventions que nous avons au sein de ce Parlement, mais aussi dans des textes qui y sont déposés.

Il y a un an, lorsque le conflit s'est envenimé, le Ministre-Président a rappelé que le Gouvernement wallon prônait pour le strict respect des résolutions des Nations unies et du droit international. Le Ministre-Président a également condamné la colonisation et a plaidé pour la recherche d'une solution entre les deux États favorables aux deux parties. Il a également rappelé qu'il n'existe aucun accord formel ratifié entre Israël et la Wallonie et qu'il n'y a pas de projet wallon financé par Wallonie-Bruxelles International.

En 2014, nous étions parmi les signataires du texte final de la résolution relative à la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la Belgique et par l'Union européenne. Ce texte demandait notamment la reconnaissance formelle de l'État de Palestine. Il condamnait la colonisation et plaidait pour un arrêt immédiat des violences de part et d'autre.

Nous estimons que les demandes portées par ce texte sont encore aujourd'hui malheureusement criantes d'actualité. Nous n'avons cessé d'exprimer ces revendications à travers nos interventions, et ce, dans toutes les assemblées de ce pays, encore très récemment, en avril 2021 plus précisément, à la Chambre des représentants, le PS est à l'initiative d'une proposition de résolution visant à la levée du blocus dans la bande de Gaza. C'est un texte qui est signé par Malik Ben Achour, Ahmed Laaouej, Christophe Lacroix et Jean-Marc Delizée. Nous restons mobilisés dans la mesure de nos compétences pour améliorer le sort des populations civiles qui souffrent depuis des années des conséquences de ce conflit, en témoigne si besoin en est encore, la motion votée au Parlement wallon en juin 2021, par le PS, Ecolo et le MR, qui invite notamment le Gouvernement fédéral – puisque vous évoquez les sanctions – à avancer dans des mesures de différenciation envers les colonies israéliennes, à travers les relations bilatérales et multilatérales et à travailler au niveau de l'Union européenne sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées et sur une possible reconnaissance de l'État de Palestine.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais également rappeler l'attention portée par Ecolo à tous les niveaux de pouvoir et dans toutes les assemblées pour avancer sur la situation, pour tenter de trouver des solutions durables à la situation en Palestine et mettre le focus quand c'est nécessaire. C'est souvent nécessaire de mettre le doigt sur les actions inacceptables des autorités israéliennes. Je peux vous suivre, Monsieur Mugemangango, sur ce nouvel épisode de colonisation annoncé par le Gouvernement israélien.

Sur l'assassinat de Shireen Abu Akleh, la réponse a été donnée par M. le Ministre-Président par la voix de M. le Ministre Collignon le 29 mai dernier suite à une de mes questions où l'on rappelle l'importance de travailler au sein de l'Union européenne. Je pense que ce que les situations actuelles mettent en évidence, parce que finalement, nous avons voté ici, il y a juste un an, une motion rappelant l'importance de tenter de régler le conflit dans le cadre possible et développé par l'accord au Fédéral, de pouvoir avancer au sein de l'Union européenne et le cas échéant, avec les États – les *like-minded-states* – qui ont envie d'avancer sur cette problématique.

Nous savons combien il est difficile d'avancer avec unanimité en Europe, mais que les États qui ont la volonté de faire bouger les lignes le fassent. Je pense donc qu'il y a un rappel nécessaire et vigilant de faire porter le point de vue de la Wallonie vers cette solution, vers ces avancées. Il faut aussi rappeler l'importance que nous devons mettre pour que l'initiative citoyenne européenne soit relayée et remporte un vif succès. Cela amènera l'Union européenne à devoir nécessairement

s'y pencher. Je pense que là, c'est aussi un rôle citoyen que nous pouvons porter d'interdire et de faire interdire les produits des colonies qui est un des éléments importants pour faire avancer la solution à long terme et arrêter l'impunité dans laquelle les autorités israéliennes se trouvent bien souvent.

Il y a donc ce travail à faire. Je pense que vous aviez répondu que la CIPE ne s'était pas penchée sur la question. Je pense qu'il y a là une nouvelle question de ma part, à savoir, depuis cette question vu la possibilité d'avancer au niveau belge que ce point soit mis à la CIPE le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Ministre, brièvement, par rapport à tout ce qui a été dit et ce à quoi nous souscrivons déjà, on l'a indiqué à plusieurs reprises à différents échelons de pouvoir, la position du MR n'a pas changé. Elle se calque parfaitement sur ce qui a été décidé au niveau fédéral. Chacun peut rappeler ces différentes interventions tant auprès de la ministre-présidence ici qu'au niveau fédéral.

Je voulais simplement rappeler également le fait que Mme Wilmès qui était ministre des Affaires étrangères jusqu'il y a peu avait déjà indiqué que la Belgique, depuis des années, faisait notamment clairement la différence entre Israël d'un côté, les colonies dans le territoire occupé de l'autre. Elle souhaitait marquer le coup en faisant en sorte que cette différenciation soit améliorée à travers la politique menée par son ministère. C'était une déclaration qui datait de 2020, sauf erreur.

On sait aujourd'hui qu'il y a des négociations de paix qui sont toujours sur les rails et dont l'objectif reste une solution à deux États. On ne peut que souscrire à l'objectif qui est partagé, je pense, par l'ensemble des partis autour de cette table aujourd'hui.

Monsieur le Ministre-Président, au niveau de la Région, dans quelle mesure ou de quelle manière pouvez-vous contribuer à l'intérieur de ses compétences à œuvrer à la désescalade et à la construction de la paix ?

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Messieurs les Députés, nous avons en effet déjà eu l'occasion de discuter à de nombreuses reprises de la problématique du conflit israélo-palestinien. Vous savez que la situation perdure depuis plus de 50 ans, depuis plus de 55 ans. Je dirais même depuis plus longtemps.

Le conflit israélo-palestinien n'est malheureusement pas une simple équation à résoudre. Il s'agit de l'un des problèmes géopolitiques les plus complexes de l'histoire contemporaine. On doit poursuivre nos efforts, chacun avec les leviers dont il dispose, pour que la paix puisse devenir accessible.

Vous parlez de l'interdiction d'importation des produits issus des colonies. Comme vous le savez, le Gouvernement fédéral travaille sur la question de la différenciation des produits issus des colonies. Les Régions ne sont cependant pas associées à cette question, car ceci ne relève pas de leurs compétences, mais de celles du SPF Économie et Finances.

En lien avec cette problématique, il faudra aussi rester attentif aux évolutions de la pétition déposée dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne lancée le 20 février dernier. Cette pétition demande à la Commission européenne de soumettre une proposition d'acte juridique dans le cadre de la Politique commerciale commune. L'objectif est de réglementer les transactions commerciales avec des entités basées ou opérant dans des territoires occupés.

Au niveau de la Wallonie, il n'existe – je l'ai déjà dit et certains parlementaires l'ont rappelé – aucun accord formel ratifié entre la Wallonie et Israël. Aucun projet wallon n'est aujourd'hui financé par Wallonie-Bruxelles International.

Sur le plan commercial, les exportations wallonnes vers Israël se sont élevées à 73 millions d'euros pour l'année 2021. La part des exportations wallonnes reste très faible, car elle représente seulement 3 % des exportations belges vers Israël.

Au niveau des importations, Israël était le 31<sup>e</sup> fournisseur de la Wallonie avec des importations qui s'élèvent à 77 millions d'euros, soit environ 0,19 % des importations totales en Wallonie. Ces importations étaient constituées en grande partie d'instruments et d'appareils médicaux.

Sachez également que l'AWEx travaille dans le respect des réglementations européennes et des principes directeurs relatifs aux droits de l'homme promus par les Nations unies. L'Agence sensibilise notamment les entreprises wallonnes aux risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies.

Par ailleurs, la Wallonie ne dispose pas à ce jour d'un poste de conseiller économique et commercial en Israël. Je précise en outre que l'Agence bruxelloise à l'exportation Hub Brussels inaugurera prochainement une nouvelle antenne située à Ramallah. Cette antenne facilitera l'accès des entreprises wallonnes et bruxelloises au territoire palestinien, ce qui est plutôt encourageant.

Enfin, la Palestine est un pays prioritaire de la Wallonie. J'ai tenu à ce que notre Région puisse accorder son soutien plein et entier aux populations touchées par le conflit dans la bande de Gaza, notamment l'été passé.

Très concrètement, ce soutien via les actions d'OXFAM et de Médecins du monde a permis d'assurer la sécurité alimentaire d'environ 445 ménages touchés par le conflit, en particulier ceux travaillant dans le domaine de l'agriculture, de fournir des soins d'urgence et de traumatologie grâce à la fourniture de médicaments et d'équipements.

Le projet est également soutenu des services de santé mentale et de soutien psychosocial. Je remercie d'ailleurs les deux associations qui mènent encore aujourd'hui des actions tangibles au bénéfice premier des populations palestiniennes.

Comme je l'ai précisé à de nombreuses reprises, je prône le strict respect des résolutions des Nations unies et du droit international, ainsi que la condamnation et l'arrêt de la colonisation. Le déplacement forcé des populations dépossédées de leurs terres et de leur maison est lui aussi contraire au droit international.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – J'entends toutes les mesures qui ont été prises ou qui sont encouragées dans le cadre de la prise en main générale de la question du conflit israélo-palestinien, et effectivement, elles sont importantes. J'entends aussi toutes les limites du Gouvernement wallon qui n'a pas les mêmes compétences que le Gouvernement fédéral en la matière pour agir.

Ma question était aussi précise. Elle portait sur une prise de position que vous avez eue ici, au Parlement wallon, concernant l'enquête qui devait être faite par rapport à la mort de cette malheureuse journaliste. D'ailleurs, depuis lors, hélas, une autre journaliste a été tuée aussi par l'armée israélienne. Au moment où vous avez pris la parole au Gouvernement wallon, vous avez dit que vous étiez pour cette enquête internationale. Entre-temps, Israël a pris une position pour dire qu'ils ne voulaient pas de cette enquête internationale. Ma question est de savoir, à l'instar peut-être de ce qui a été dit par Mme Ryckmans, quelle intervention le Gouvernement wallon peut faire, notamment au comité interministériel qui est compétent, pour demander que l'on intervienne pour qu'il y ait cette enquête internationale. Sinon, effectivement, on va continuer dans une forme d'impunité où il y a deux vérités qui s'imposent :

- le procureur palestinien qui dit clairement qu'il y a eu, comme le dit Mme Ryckmans, assassinat ;
- Israël qui nie le fait qu'il y a eu cet assassinat.

Sur cette question précise, je pense que le Gouvernement wallon peut agir et devrait agir, conformément à la priorité que vous avez indiquée par rapport à la situation du peuple palestinien.

Par rapport à votre réponse, c'était mon élément de questionnement, par rapport à un élément qui a été dit par un autre collègue, je pense que l'on ne peut pas considérer les deux violences venant de ces États – évidemment, je pense que comme parlementaires démocratiques, on est tous contre l'usage de la violence au lieu d'avoir des discussions politiques et démocratiques –, mais on ne peut pas considérer les deux violences de la même manière. Israël est en train de se livrer depuis des dizaines d'années à une colonisation qui se traduit par des déportations et par des assassinats, et la Palestine ou les Palestiniens se défendent de cette colonisation. On ne peut pas mettre les deux violences à la même hauteur, ce que vous n'avez pas fait, Monsieur le Ministre-Président, mais cela a été fait ici par d'autres collègues.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Je pense que vous avez été très clair sur la réaffirmation de la position de la Wallonie sur la question du conflit israélo-palestinien, en particulier sur le fait que l'on était pour un respect strict des résolutions des Nations unies et du droit international. Nous devons rester mobilisés dans la mesure de nos compétences pour faire en sorte que le sort des populations civiles qui vivent un véritable drame sur place puisse s'améliorer et qu'elles ne subissent plus les conséquences de ce conflit, depuis trop d'années déjà.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** – Je voudrais dire aussi, Monsieur Mugemangango, que l'assassinat ne fait, je pense, de doute pour personne. Je pense que demander une enquête indépendante, oui, on peut le demander, je pense qu'on le demande et on l'a tous demandée, en même temps, les faits sont établis. Je pense même qu'un certain nombre d'officiels l'ont reconnu. Ce qui est important, au-delà du cas de Shireen Abu Akleh, c'est effectivement les attaques envers les journalistes dans l'exercice de leur métier. Il y a encore eu d'autres morts de journalistes par la suite. Surtout le vécu des populations depuis des années, c'est là que l'on doit effectivement faire changer la donne. Je rappelle l'importance que la Wallonie s'exprime en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Brièvement, pour dire à Mme Ryckmans que, dans l'état actuel des choses, cela du 13 juin, l'État hébreu ne reconnaît pas que cette journaliste a été assassinée par un tir israélien. C'est la situation actuelle. J'espère qu'elle évoluera, mais c'est la situation actuelle.

Ensuite, ni M. le Ministre-Président ni M. Hardy pour la majorité ne se positionnent sur « va-t-on continuer à demander que cette enquête ait lieu ? » Peut-être aura-t-on l'occasion d'y revenir, mais c'est un élément très concret, au-delà du soutien général à la situation des Palestiniens.

**M. le Président.** – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE  
PERSONNEL DE WALLONIE-BRUXELLES  
INTERNATIONAL (WBI) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le personnel de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est rendu le mois dernier à Dakar, au Sénégal, notamment pour inaugurer les nouveaux locaux de la délégation, de présenter un nouveau délégué général WBI sur place, M. Montois, et aussi de visiter certains projets.

Je voudrais revenir sur ce nouveau délégué général. Selon l'arrêté du 2 février 2012 qui fixe le statut administratif et pécuniaire des membres du personnel de la carrière extérieure de WBI, ce poste doit être sujet à un concours diplomatique de recrutement organisé par le Selor et ayant effectué avec succès un stage d'un an au sein de WBI, avec notamment au moins un séjour en poste diplomatique au préalable. La désignation du ou de la déléguée est ensuite validée par un arrêté du Gouvernement.

Cette procédure n'a pas été appliquée et M. Montois a été installé à titre d'intérim, faute d'une capacité de remplacement. C'est la réponse que j'ai récemment reçue du ministre Jeholet. Confirmez-vous cet élément ? Comment expliquez-vous cette absence qui est quand même inquiétante pour WBI de remplacement potentiel ? Comment justifiez-vous cette procédure qui est particulière ?

Pourquoi cet intérim qui n'est pas explicite ? Cela n'a été évoqué nulle part, ni sur le site ni dans la présentation ni dans le moment d'échange avec la presse au moment de l'installation de M. Montois. Le souci de transparence ne devrait-il pas mener à ce qu'il soit présenté comme tel ? La réponse de M. Jeholet, voici quelques jours, indiquait qu'il était en poste au préalable à l'APEFE et, si je ne me trompe pas, à Haïti.

J'ai une autre question, sur la situation des ressources humaines au sein de WBI, avec ce remplacement difficile, malgré la diminution du nombre de personnes pour assurer ce poste au sein de la fonction diplomatique.

Je voulais vous demander où en est la situation des agents concernés par la fermeture des délégations, qui a été annoncée en février. Quelle est la situation concrète des agents concernés par la fermeture des réseaux ? Vous m'aviez répondu votre attention par rapport à la situation de ces personnes et en particulier des agents locaux.

Un groupe de travail spécifique a été créé pour gérer cette situation. Pouvez-vous nous préciser comment est composé ce groupe de travail ? Pouvez-vous me préciser quelles sont les conditions à réunir pour assurer le reclassement des agents locaux ? À quelles aides ces personnes ont-elles droit pour assurer leur recasement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, je fais miennes les réponses de mon collègue de la Fédération. Conformément aux statuts de la carrière extérieure, l'ensemble du réseau diplomatique a été consulté pour la vacance du poste à Dakar. En l'absence de candidature, il a été convenu, en concertation avec mon homologue, de confier, de manière temporaire, la direction de la Délégation générale à M. Montois, agent de l'APEFE. Ce dernier assure l'intérim jusqu'au prochain mouvement diplomatique de septembre 2023.

Cette décision était nécessaire pour assurer la continuité du service au sein de ce poste stratégique en Afrique de l'Ouest. Il était par ailleurs judicieux de mutualiser les expertises et ressources entre WBI et l'APEFE sur le terrain, afin de maximaliser notre impact à moindre coût.

Pour rappel, sept nouveaux diplomates vont renforcer le mouvement diplomatique en 2023. Tous les postes de la carrière extérieure ouverts au mouvement diplomatique pourront dès lors être pourvus. En outre, un nouveau concours diplomatique devrait être lancé cette année.

En ce qui concerne les ouvertures et les fermetures de postes programmées pour 2023, des groupes de travail internes ont été créés au sein de WBI. Ils regroupent les différents services de support et métiers ainsi que l'AWEx. L'objectif est d'assurer une transition professionnelle la plus souple possible pour les agents locaux notamment.

Tout sera mis en œuvre pour que l'impact sur les agents locaux soit le plus minime possible en l'état des possibilités de la législation locale en vigueur.

Voilà la réponse du Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses et pour ces dates pour un mouvement diplomatique relativement tard par rapport à l'ensemble des déficits qui sont déjà constatés sur le terrain. J'entends la continuité du service nécessaire pour ce poste hautement stratégique. Cela a encore été évoqué par la situation en Afrique de l'Ouest et, en particulier, la place du Sénégal par rapport à ces pays proches et au risque djihadiste dans la région. Le Sénégal est un poste important ; raison de plus pour avoir une vue anticipatrice et anticiper au maximum ce qu'il s'y passe. Or, le déficit de personnel, la gestion des ressources humaines, reste un enjeu clé. Je vous sens intéressé et interpellé par la situation.

Enfin, sur la situation professionnelle des agents locaux sur les postes qui ont été fermés, j'attire aussi votre attention pour la meilleure situation pour ces personnes-là.

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI  
DE L'AIDE À LA RÉPARATION OCTROYÉE  
AUX SINISTRÉS DES INONDATIONS DE  
JUILLET 2021 »**

**INTERPELLATION DE M. LIRADELFO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES  
CONDITIONS D'ACCÈS AU FONDS DES  
CALAMITÉS »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR  
« L'AUGMENTATION DES PRIMES DES  
ASSURANCES DANS LA NÉGOCIATION DU  
SECTEUR AVEC LE GOUVERNEMENT  
WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PORTE-  
À-PORTE AUPRÈS DES SINISTRÉS LIÉGEOIS »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA LIGNE  
TÉLÉPHONIQUE MISE À DISPOSITION DES  
PERSONNES SINISTRÉES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les interpellations et les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Desquesnes, sur « le suivi de l'aide à la réparation octroyée aux sinistrés des inondations de juillet 2021 » ;
- M. Liradelfo, sur « les conditions d'accès au Fonds des calamités » ;
- M. Liradelfo, sur « l'augmentation des primes des assurances dans la négociation du secteur avec le Gouvernement wallon » ;
- M. Liradelfo, sur « le porte-à-porte auprès des sinistrés liégeois » ;
- Mme Schyns, sur « la ligne téléphonique mise à disposition des personnes sinistrées ».

MM. Sahli, Bierin, Mugemangango et Tzanetatos se joignent aux interpellations.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le 20 mai dernier, on apprenait que votre Gouvernement avait décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement en faveur des sinistrés n'ayant toujours pas été indemnisés. Quelle est la nature de ce dispositif ? Cela concerne-t-il les assurés et les non-assurés ou seulement une catégorie d'entre eux ? On sait que, tant dans le système des assurances que



dans les systèmes de compensation générés par la Région wallonne pour les non-assurés, il y a des délais d'attente qui, pour certains, commencent à être très longs puisque c'était il y a onze mois, presque jour pour jour, qu'avaient lieu ces inondations.

Le 31 mai dernier, je vous interrogeais un petit peu sur l'état d'avancement des chiffres en ce qui concerne les fameuses indemnisations pour les citoyens non assurés. Vous m'aviez répondu par écrit qu'il y avait eu 7 646 demandes introduites de dossiers dont, à l'analyse, au moment de votre réponse, 4393 étaient complets, soit 57 % des dossiers introduits.

Parmi ceux-ci, vous m'expliquiez qu'il y avait déjà eu 1 189 décisions positives, 1 603 dossiers qui avaient reçu une réponse négative, 476 qui étaient encore en cours d'expertise. J'en déduis donc par soustraction qu'il restait 1 125 dossiers jugés complets, mais qui n'avaient pas encore pu faire l'objet d'un début d'examen.

Cela ne concerne que les 4 393 dossiers complets. Il y a donc également un chiffre de 3 253 dossiers qui sont considérés comme incomplets. C'est un taux important puisque c'est 43 % des dossiers.

Ma première question, Monsieur le Ministre-Président, porte sur les 1 603 dossiers refusés par le Fonds des calamités. Si l'on compare les décisions qui ont été positives et celles qui ont été négatives, on constate que, grosso modo, un peu moins de 60 % des dossiers qui ont été traités jusqu'au bout ont fait l'objet d'une décision négative pour un gros 40 % qui ont fait l'objet de décisions positives.

Je voudrais vous entendre sur les raisons de ce taux qui n'est tout de même pas exceptionnel de suivi de décisions en faveur des demandeurs.

On arrive à un total finalement faible, puisque cela fait 20 % des demandes qui ont été, à ce stade-ci, jugées recevables, mais non positives par votre gouvernement, par vos services. Il semble impossible qu'il s'agisse là exclusivement de dossiers frauduleux ou de dossiers de triches. Quelles sont donc les motivations de fond qui font que ces dossiers n'ont pas pu recevoir de réponses positives ?

Avez-vous entrepris des démarches pour simplifier les procédures, voire pour supprimer certaines règles – notamment des règles qui sont apparues dans l'arrêté d'exécution du Gouvernement wallon – ?

Avez-vous également pu mettre en place un mécanisme d'accélération, parce que – en tout cas selon les dernières informations que vous avez données – il n'y a pas de délégation de signature et c'est donc vous-même, je pense, qui devez signer chacune des décisions ? Ne peut-on pas à la fois simplifier les règles et raccourcir les procédures ?

C'est vrai que c'est un débat qui a eu lieu en partie en plénière lors du débat sur l'état de la Wallonie. Se posait la question notamment de l'article 2 de l'arrêté du gouvernement qui prévoit que l'aide à la réparation est accordée uniquement si le bénéficiaire de l'aide apporte la preuve de la souscription d'un contrat d'assurance incendie couvrant pour l'avenir les biens pour lesquels une aide à la réparation est sollicitée ou en cas de sinistre total et de déménagement, le bien que le que le bénéficiaire occupera désormais.

Cette condition de souscription d'un contrat d'assurance incendie n'est certes pas applicable aux bénéficiaires de revenus d'intégration sociale – vous avez eu l'occasion de le rappeler et de le souligner en plénière – et une exception est tout de même prévue pour les bénéficiaires de l'aide pour lesquels une souscription d'un contrat d'assurance incendie est impossible. Ces derniers doivent toutefois apporter la preuve par un document qui attesterait de cette impossibilité.

C'est évidemment là que les choses peuvent se compliquer, parce que prouver quelque chose qui est impossible, c'est quelquefois, par définition, évidemment impossible.

Je voudrais vraiment vous entendre sur les motifs du rajout de cette obligation d'assurance. On n'en avait pas parlé lorsque le décret a été débattu ici en commission et en plénière.

Quelles sont les instructions précises que vous avez données à vos services concernant l'appréciation de cette impossibilité ? Puisqu'il s'agit évidemment d'un fait difficile à prouver, il y a donc, j'imagine, des règles, des consignes, des instructions, des notes vertes peut-être, ou des circulaires administratives que vous avez adoptées ou que les services qui sont sous votre autorité ont dû adopter.

J'aimerais vraiment que vous puissiez nous dire si, sur ce point précis, il y a eu des avancées, singulièrement les dernières semaines. Pour comprendre un peu le poids de cette réalité, je voudrais savoir parmi les dossiers qui ont été rejetés – les 1 603 dossiers rejetés –, quels sont ceux qui l'ont été pour ce motif d'impossibilité de prouver que la souscription d'une assurance n'était pas impossible.

Au-delà des personnes non assurées, il y a bien sûr, Monsieur le Ministre-Président, les sinistrés qui étaient aussi – on les avait sans doute un peu perdus de vue – mal assurés. Les membres de mon groupe politique – et, j'imagine, d'autres collègues ici – ont été saisis ou interpellés par des mails et notamment le témoignage d'une dame dont le contrat d'assurance n'avait pas été mis à jour depuis plusieurs années, en conséquence de quoi le capital assuré de cette dame – qui n'avait donc jamais été revu – se trouve fort peu couvert par la police.

Il s'agit donc évidemment d'une perte importante pour cette personne, à peu près 50 000 euros. Cette dame nous informe que, puisque étant couverte par un contrat d'assurance, même si c'est un mauvais contrat d'assurance ou pas mis à jour, elle ne pourra de son côté prétendre à aucune indemnisation du Fonds des calamités.

Je voudrais vous demander si vous avez des informations concernant d'autres situations similaires, en quelle quantité, et s'il n'y a pas une solution à trouver pour ces personnes qui se trouvent dans une situation que je qualifierais de « double peine » : une aide très réduite des assurances et aucune solidarité régionale. Vous avez dit lors de précédents débats que la Wallonie ne laisserait personne au bord du chemin, voilà une question très pratique à l'aune de cet engagement.

Le protocole d'accord signé avec les assurances prévoit que les assureurs s'engagent à gérer les sinistres concernés au mieux dans l'intérêt de toutes les parties. Dans ce cadre, peut-on juger que l'intérêt des parties est le mieux préservé ? N'y a-t-il pas là une certaine marge de manœuvre ? Cela fait-il partie des discussions que vous avez avec Assuralia ? Avez-vous pris langue avec Assuralia sur cette difficulté particulière des personnes mal assurées ou dont les contrats n'avaient pas été suffisamment adaptés au fur et à mesure de l'avancement du temps et des règles ? Le déclenchement de la clause de rendez-vous ne serait-il pas l'occasion de mettre à plat sur la table ce problème ?

Lors de la dernière commission, Monsieur le Ministre-Président, vous m'aviez dit que vous étiez sur le point de déclencher la clause de rendez-vous incessamment sous peu. Le 31 mai dernier, vous m'aviez précisé dans votre réponse écrite que : « Les derniers chiffres en notre possession font état de la situation au 30 avril, c'est-à-dire il y a un mois et demi, communiqué le 16 mai par Assuralia. Le montant des dommages risques simples en Wallonie était estimé à 2,65 milliards d'euros, donc au-dessus de l'estimation qui prévoit la clause de rendez-vous. Quant aux indemnisations effectivement versées, elles s'établissaient à l'époque à 1,470 milliard d'euros, et on sait que le cliquet est à 1,5 milliard ». Monsieur le Ministre-Président, où en sommes-nous un mois et demi plus tard ?

Quelle estimation actualisée, tant pour les coûts totaux que pour ce qui doit être payé ? Combien de dossiers sont clôturés et toujours ouverts par les assurances en application de l'accord entre le Gouvernement wallon et Assuralia ? Pouvez-vous garantir que toutes les victimes seront effectivement indemnisées ? Si on dépasse ce cliquet, on rentre dans un *no man's land*, on ne sait pas qui va prendre en charge le delta, ce qui est au-delà de ce que la loi sur les assurances fédérale prévoit d'une part et de ce que les accords passés avec la Région wallonne prévoient comme enveloppe. L'activation de la clause de rendez-

vous devait être imminente. Quels sont les calendriers ? Avez-vous entrepris les négociations ? Dans quel sens ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Liradelfo pour développer son interpellation et poser ses questions.

**M. Liradelfo (PTB).** – Monsieur le Ministre-Président, on est 11 mois après les inondations et j'ai plusieurs questions sur l'avancée du travail du Fonds des calamités.

La première question qui se pose, c'est de savoir si toutes les victimes ont pu être aidées. Toutes les victimes qui ont droit à cette aide sont-elles bien prises en compte par le Fonds des calamités ?

On doit constater que la réalité est inquiétante, puisqu'on n'en sait rien. À plusieurs reprises, dans ce Parlement, vous avez annoncé que vous ne laisserez personne sur le bord du chemin. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, en témoigne le porte-à-porte qu'a mené la Ville de Liège auprès des familles sinistrées. Ils ont lancé une grande opération de porte-à-porte pour aller vers les ménages et ils ont pu contacter 1 800 ménages. On se rend compte que, sur les 1 800 ménages, 235 familles touchées par les inondations n'avaient même pas encore introduit un dossier au Fonds des calamités. Dans les faits, ce sont au moins 235 ménages qui sont pour le moment laissés sur le bord du chemin.

Deux cent trente-cinq sur 1 800 ménages, c'est beaucoup, c'est même inquiétant.

Ici, on ne parle que des ménages liégeois. Cela voudrait dire que si on garde les mêmes proportions dans l'ensemble des sinistrés, cela donnerait des chiffres de plus de 6 000 familles, ce qui est vraiment important. Ce chiffre est-il exagéré ? Est-il en dessous de la réalité ? Pour le moment, on n'en sait rien parce qu'il n'y a pas eu de porte à porte à l'échelle de plusieurs communes sinistrées, en fait, à l'échelle de toutes les communes sinistrées par les inondations.

La seule chose que l'on sait aujourd'hui, c'est que ces personnes ne seront pas aidées puisqu'elles n'ont pas introduit de dossier au Fonds des calamités parce que l'inscription est fermée. Vous avez fermé l'inscription au Fonds des calamités le 18 avril. J'ai deux questions par rapport à cela.

Allez-vous rouvrir l'accès au Fonds des calamités pour permettre à tout le monde d'introduire une demande ? Allez-vous organiser un porte-à-porte généralisé sur l'ensemble des communes sinistrées pour enfin être certain que toutes les personnes ne sont pas laissées sur le bord du chemin ?

J'ai d'autres questions parce qu'il y a évidemment des raisons pour lesquelles les gens n'ont pas encore pu faire leur demande au Fonds des calamités. Une des raisons, ce sont les conditions que vous avez mises dans l'arrêté. On l'a rappelé tout à l'heure. On a voté au

Parlement un décret pour élargir l'aide que la Région wallonne doit apporter à ses habitants sinistrés pour que tout le monde soit aidé, mais vous avez ajouté des conditions qui empêchent que tout le monde soit aidé.

En fait, j'ai eu l'occasion de vous le dire en plénière, vous obligez les sinistrés à se réassurer pour pouvoir bénéficier du Fonds des calamités. On a un Elio Di Rupo qui nous dit qu'il veut aider tout le monde et qu'il ne laissera personne sur le bord du chemin. Puis, il y a un Elio Di Rupo qui met des conditions et qui, dans les faits, exclut une partie des personnes sinistrées puisqu'il y a des critères qui sont des critères d'exclusion.

Dans votre arrêté d'exécution du décret que l'on a voté en septembre 2021 qui réglemente l'accès au Fonds des calamités, vous avez décidé dans l'article 2 paragraphe 6 que les propriétaires d'une maison dévastée par les inondations, pour peu qu'ils ne soient pas au CPAS – vous savez qu'au CPAS, on ne retrouve pas énormément de personnes qui sont propriétaires –, s'ils étaient mal assurés ou pas assurés du tout, ils devront se mettre en ordre d'assurance. On a même appris qu'ils doivent être en ordre d'assurance incendie, mais aussi pour le contenu. Voilà comment, dans les faits, l'accès au Fonds des calamités s'avère payant pour certaines personnes.

Cela pose surtout deux problèmes. D'une part, les personnes qui n'étaient pas assurées avant, je pense qu'elles ne l'étaient pas par envie de frauder ou par volonté, mais bien parce que ce sont, pour la plupart, des personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts, des personnes qui étaient déjà dans les difficultés, je pense que ce n'est pas après avoir tout perdu et être encore plus dans les difficultés, avoir des factures à payer et s'endetter pour la reconstruction de ce que ces personnes ont perdu qu'elles vont avoir plus de facilité à s'assurer aujourd'hui.

Il y a l'augmentation des primes d'assurances. Je renvoie à un article de la RTBF sur la flambée des prix des assurances qui met en lumière que les assurances commencent à revoir ce qu'elles couvrent. Elles couvrent moins de choses et les primes augmentent. Il y a une augmentation de 6 % avec l'indexation, mais elle peut être aussi le recours probable des entreprises d'assurance au bureau des tarifications. Ceci voudrait dire de possibles augmentations de 25 % des primes. C'est évidemment inquiétant. Quand on n'a pas su payer une assurance avant et que l'on se retrouve avec une assurance qui double voire qui triple, quand on est en plein sinistre, c'est impossible pour ces personnes qui ont déjà beaucoup souffert.

Quand je vous ai interrogé sur votre décision d'imposer une nouvelle assurance aux sinistrés pour avoir accès au Fonds des calamités, vous m'avez dit que c'était une mesure pour le bien des sinistrés. En fait, c'est un peu choquant. Évidemment, le mieux ce serait

que tout le monde soit assuré. Aujourd'hui, l'urgence est de leur venir en aide. Ce n'est pas la charité que l'on vous demande, Monsieur le Ministre-Président, mais de respecter la parole que vous avez donnée : « Personne ne sera laissé sur le bord du chemin ».

Si vous ne voulez pas laisser toutes ces personnes sur le bord du chemin, il faut rouvrir le Fonds des calamités pour permettre à toutes les personnes qui n'ont pas encore pu le faire de rentrer un dossier et de supprimer la condition d'accès que vous avez mise et qui, dans les faits, exclut les personnes les plus fragilisées.

Enfin, j'avais une question concernant vos négociations avec les assurances. Cela a été dit tout à l'heure : la clause de rendez-vous. Lors de la dernière commission, mon camarade Germain Mugemangango vous avait interrogé sur l'activation de la clause de rendez-vous avec Assuralia. D'habitude, vous êtes particulièrement clair en donnant l'état d'avancement et les conditions de la clause, mais lors de la dernière commission du 16 mai dernier, vous avez été beaucoup moins clair et l'on apprenait que, si la clause n'avait pas été activée, c'est que vous ne vous étiez pas encore forgé une opinion. Je vous cite : « Cela prendra le temps que cela prendra pour activer cette fameuse clause. »

Comment, après 11 mois, se fait-il que vous ne vous soyez pas encore forgé une opinion ? On sait que les assurances savent ce qu'elles font, et l'on voit qu'il y a une volonté d'augmenter les primes. Quand on voit le travail qu'elles ont fait avec les sinistrés, comment elles ont traité les sinistrés, tous ces dossiers pour lesquels elles n'ont pas fait le job, on se pose des questions.

Avez-vous des contacts informels avec les assurances sur les augmentations des primes ? Il s'agit de cela aujourd'hui. Parlez-vous de la diminution de la couverture qui est annoncée pour le moment, qui a été reprise par la RTBF.

Enfin, sur la clause de rendez-vous, maintenant que vous pouvez l'activer, je voudrais savoir quand vous allez le faire et ce que vous allez défendre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, dans la foulée de mes collègues qui interpellent tous les deux sur la difficulté de nombreux ménages à la fois d'être aidés, mais aussi tout simplement parfois de compléter des documents administratifs, je viens vers vous avec un point bien spécifique qui est la ligne téléphonique mise à disposition des personnes sinistrées.

Cela fait presque un an que les inondations ont eu lieu et certaines personnes attendent toujours une indemnisation. Il y a des plaintes concernant la lenteur de traitement des dossiers.

À titre indicatif, le 31 avril, 38 % des dossiers d'assurance n'étaient toujours pas clôturés. Vous êtes bien conscient de la situation puisque votre Gouvernement a souhaité apporter un soutien aux sinistrés, même si le cadre légal qui entoure les pratiques des assureurs relève du Fédéral. La nouvelle disposition que vous avez prise est que, depuis le 20 mai, un *call center*, le 1718, est à disposition, à l'écoute des citoyens sinistrés qui rencontrent des difficultés avec leurs assureurs.

Plus qu'un recueil de témoignages, l'administration wallonne veut endosser un rôle de médiation entre les particuliers et les compagnies d'assurance. Je viens vers vous pour avoir un état des lieux.

Depuis la mise en œuvre de ce service il y a quelques semaines, pouvez-vous faire le point sur le nombre de personnes qui ont appelé – cela montre que la mesure a été connue –, sur la nature des témoignages qui ont été recueillis – des récurrences sont-elles observées –, par rapport aux compagnies d'assurance impliquées, par rapport aux causes des retards ou par rapport aux communes concernées ? Voit-on qu'il y a des endroits plus en difficulté ou des assurances qui sont plus lentes ?

Enfin, quand et comment seront traitées les difficultés rapportées ? Quels sont les moyens prévus pour donner suite aux témoignages recueillis ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Sahli (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite m'associer à cette interpellation pour rappeler certains éléments et ce que le Gouvernement a entrepris dans le cadre de cette malheureuse catastrophe naturelle qui a touché une grosse partie de la population wallonne, plus particulièrement la région liégeoise.

Je souhaite rappeler que, dans le cadre de cette catastrophe, si le Gouvernement n'avait pas été devant cette problématique, les assureurs – M. le Ministre-Président l'a rappelé à plusieurs reprises – auraient pu légalement se limiter à ne rembourser que les 18 % des dégâts subis par les citoyens, qui étaient pourtant assurés.

Au terme d'une longue et difficile négociation, les assureurs ont doublé leur intervention. Cela n'est pas souvent rappelé, en tout cas par certaines formations politiques. C'est un peu dommage, parce que ce travail que le Gouvernement a effectué a pu ainsi permettre à ce que les assurances doublent leur intervention dans le cadre de ce dossier. Le Gouvernement s'est retroussé les manches pour aider un maximum de personnes, on le sait tous ici.

Aussi, le Gouvernement a même apporté un complément financier de 1 milliard d'euros.

C'est un effort financier sans précédent, un effort financier du Gouvernement, non pas pour faire plaisir, comme certains le rappellent régulièrement aux assureurs, mais plutôt pour être mis à disposition de la population et des citoyens sinistrés. C'est aussi grâce à l'intervention du Gouvernement wallon que les personnes sinistrées peuvent être indemnisées à 100 %, selon les clauses de leurs polices d'assurance et des évaluations des experts.

Pour traiter tous ces dossiers, Monsieur Desquesnes, il y a énormément de chiffres pour traiter les milliers de dossiers suite aux inondations, il convient de rappeler que le Gouvernement a également décidé de renforcer le service du Fonds des calamités de 34 personnes. Désormais, ce sont 43 personnes qui travaillent sur ces dossiers.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, M. Liradelfo, vous avez pointé du doigt le Gouvernement le 18 mai dernier, en disant : « vous imposez aux sinistrés de se réassurer ou de s'assurer ». Bien entendu, ce n'est pas exactement la vérité. La réalité est la suivante : pour personnes qui louent une maison et qui ont subi des dégâts à cette dernière et à leur voiture, le Fonds des calamités intervient et ne demande rien. C'est uniquement pour les personnes qui sont propriétaires qu'il est demandé de s'assurer, à l'exception d'un certain nombre de cas, notamment si la personne est bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale ou d'un revenu équivalent. Il y a des personnes qui sont bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et qui sont aussi propriétaires. Dans ce cas, ils sont exonérés et la Région ne demande rien du tout. Ce que le Gouvernement fait, on l'a rappelé régulièrement au sein de notre honorable assemblée, c'est de s'occuper des intérêts des victimes. Bien sûr, rien n'est parfait, mais le Gouvernement œuvre tous les jours pour essayer d'apporter les réponses les plus adaptées possibles à ces sinistrés.

Il est sans doute plus facile pour certains de profiter et de surfer sur la colère gens que d'entrer dans des nuances, car il faut, dans ces dossiers, avoir de la nuance. Il faut rentrer dans la complexité de la situation et y apporter des solutions.

Pour conclure, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre-Président, j'ai envie de profiter de ces interpellations pour vous remercier du travail qui a été fait dans le cadre de cette catastrophe naturelle qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a touché beaucoup de nos concitoyens. Je suis persuadé que vous continuerez à être à leur côté au quotidien. Je salue, par ailleurs, vous l'avez rappelé, Monsieur Liradelfo, l'initiative de la Ville de Liège.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Bierin** (Ecolo). – Les questions de mes collègues sont pertinentes. Je suis sûr que M. le Ministre-Président apportera des réponses.

Pour aller un peu plus loin dans l'examen de la problématique, il me semble important d'aborder un ou deux éléments supplémentaires. La Ville de Liège, cela a été dit par M. Liradelfo, a publié certaines statistiques suite aux maraudes – visites à domicile – dans les quartiers sinistrés. On peut déplorer la mise en place très tardive de celle-ci, alors qu'il y avait eu des demandes répétées et que de plus petites communes l'avaient fait depuis longtemps. C'était une intervention nécessaire et bien venue, tout en faisant remonter des informations utiles qui ont été mentionnées.

À cet égard, il faudrait voir si, dans les statistiques générales abordées, il serait utile de distinguer les dossiers jugés non recevables et les dossiers incomplets, comme la Ville de Liège les définissait. Ne rentre-t-on pas dans les conditions où des pièces manquent-elles au dossier et il suffirait de les compléter ? Je pense que c'est un constat plus général des mandataires locaux, ils insistent sur la charge administrative lourde qui rend compliqué l'accès aux aides pour certaines personnes.

J'ai aussi eu des retours de terrains de communes comme Trooz – où la permanence juridique du CPAS est toujours en place – ou de Pepinster où il y a un volume de travail conséquent qui subsiste. C'est très certainement le cas dans toutes les communes fortement impactées par les inondations d'il y a 11 mois.

De façon générale, je crois que l'on peut souligner, c'est loin d'être le seul dossier, que la complexité administrative additionnée à la fatigue et au désarroi, cela peut pousser une part de non-recours de la part des sinistrés et à des refus d'interventions, parfois, quand des dossiers sont incomplets. Dans le cadre de la ville de Liège, il y a un accompagnement d'agents qui a été mis en place pour introduire ces demandes pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait ou pour compléter les dossiers lacunaires.

La question du délai est effectivement très importante. Sera-t-il possible d'introduire ces nouveaux dossiers ?

On constate aussi que c'est une charge supplémentaire qui tombe sur le niveau communal, alors que l'on sait à quel point la succession des crises a pesé sur les communes.

J'attire également l'attention sur les témoignages de personnes qui ont déménagé directement après le drame, qui se retrouvent sur un autre territoire communal, ce qui complexifie parfois l'accès aux aides. Pour reprendre l'exemple de Trooz, en termes de proportion de la population, c'est la plus impactée : 1 000 personnes sur 8 500 ont dû quitter la commune, mais avec le cas particulier de personnes relogées dans les casernes à Beyne, qui sont restées citoyennes de

Trooz, même si elles ne vivent plus sur le territoire de la commune.

Tous ces éléments mettent en avant la nécessité non seulement d'une certaine souplesse, d'une certaine tolérance dans l'examen des dossiers, et même d'un peu plus de proactivité pour accompagner les personnes concernées face à la diversité des situations et aux difficultés rencontrées encore aujourd'hui. Je ne doute cependant pas que le Gouvernement prendra bien tout cela en compte.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Mugemangango** (PTB). – J'ai deux éléments à ajouter à ce qui a été dit et aux interventions qui viennent d'être faites. Un constat qui est fait par plusieurs formations politiques est que les assurances ne jouent pas le jeu comme c'était prévu. Les assurances ne sont pas au rendez-vous ou sont peu au rendez-vous des citoyens qui ont besoin d'aide. Les assurances, au lieu de maintenir des primes qui sont abordables, augmentent les primes. Comme on l'avait déjà rappelé, on parle d'assurances qui ont fait ces dernières années des bénéficiaires importants. En gros, elles ne jouent donc pas le jeu.

Dans ce sens-là, la question des négociations prochaines entre vous, Monsieur le Ministre-Président, et les assurances est importante. La question qui était déjà posée, il y a plusieurs mois, et qui se pose maintenant est celle de la transparence de ces négociations. Notre formation politique est vraiment pour la transparence de ces négociations pour pouvoir s'appuyer sur ce qui va être dit et défendu pour obliger les assurances à faire ce pour quoi elles se sont engagées.

Monsieur le Ministre-Président, seriez-vous pour défendre cette option d'avoir une transparence au niveau de ces négociations ?

Ma deuxième question porte sur le plafond qui a été évoqué par M. Sahli. Il a raison : les gens ont droit au détail et à la vérité. On pourrait dire que la formation politique que vous représentez, et d'autres formations politiques, sont finalement confrontées à des décisions prises par eux-mêmes, puisque le plafond ne vient pas de nulle part : il vient d'une décision politique qui a été prise, il y a plusieurs années, notamment par votre formation politique. Ce qui met le PS en difficulté, c'est une décision prise par le PS.

Dans ce sens-là, je voulais revenir sur un élément qui avait été partagé il y a déjà plusieurs mois, où vous disiez, Monsieur le Ministre-Président, qu'en principe vous étiez aussi pour la remise en question de ce plafond. Vous savez que nous sommes pour la suppression de ce plafond : cela nous semble inadéquat vu les bénéfices du secteur, vu aussi le fait que ce

secteur d'assurances est réassuré. Cela veut dire que, d'après ce que l'on peut lire dans la presse spécialisée, les conséquences des inondations vont être très limitées pour ces assurances en termes de bénéfices.

Quels sont éventuellement les actes que vous avez posés, les discussions que vous avez eues pour remettre en question ce plafond qui, pour nous, est illégitime ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, je ne vais pas être trop long pour ne pas répéter ce qui a été dit. Je rappelle cependant que la mesure prise par le Gouvernement est d'éviter les situations dramatiques où il n'y a pas d'assurance et où il y a des dégâts. À circonstance exceptionnelle, mesure exceptionnelle : une intervention sur le Fonds des calamités.

Cependant, on s'est rendu compte – c'est ce qui a attiré l'attention de M. Desquesnes, notre parti a reçu le témoignage qui a été lu – qu'il y a des situations tout à fait ubuesques, où une personne mal assurée, avec le système d'aide mis en place par le Gouvernement, se verrait moins bien protégée qu'une personne non assurée. Vous me direz : « Si l'on n'est pas bien assuré, c'est que l'on a « merdé » ». C'est vrai, cela arrive, il y a des exemples d'assurances vieilles de dizaines d'années, que l'on n'a pas actualisées. C'est le principe même de l'assurance.

Quand vous dites, Monsieur Mugesangango, qu'il faut exploser les plafonds et qu'il faut même supprimer le plafond en matière d'assurance, c'est inconcevable dans le concept même de l'assurance. Plus personne ne va vouloir assurer si tout le monde va réclamer et de manière illimitée. C'est un juste équilibre, basé sur le concept du risque, qui est mis en place. Parfois cela sauve des situations dramatiques, mais il y a des personnes qui n'ont pas besoin d'aide, qui sont tout de même aidées par leur assurance parce que cela relève du contrat.

Une personne qui gagne bien sa vie va avoir un vol ou va se faire casser son châssis, par exemple -, elle se fera rembourser. Avec la démagogie que l'on vous connaît, vous pourrez dire : « C'est un riche. Pourquoi l'assurance vient-elle l'aider alors qu'il a les moyens de remplacer son châssis tout seul ? » C'est le principe de l'assurance. Il y a des plafonds qui sont mis en place pour aider le plus justement possible, mais proposer tout de même une aide et une assurance.

Je fais une parenthèse : c'est d'ailleurs ce que le Fédéral a essayé de faire en mettant sur la table, notamment, le principe de l'assurance protection juridique pour permettre à toute personne de pouvoir accéder à la justice à des frais couverts par une assurance. C'est basé sur le principe du risque. Tout le monde n'a pas besoin d'un avocat, mais le jour où ce

sera le cas, peu importe ses moyens et surtout quand on n'en a pas, si l'on peut bénéficier d'une assurance, la collectivité permet que l'on puisse recourir à ce genre de couverture.

Monsieur le Ministre-Président, on ne va pas vous demander de faire un bras de fer – perdu d'avance – avec les assurances, sans quoi cela détricoterait le principe même de l'assurance de ne plus avoir de plafonds. Que comptez-vous faire lorsque des situations telles qu'évoquées par M. Desquesnes, telles que relayées aussi auprès de nos partis – on a des personnes qui se voient moins indemnisées que si elles n'avaient pas été assurées – pour réajuster le tir et avoir une indemnisation basée sur le bon sens en regard des circonstances que l'on connaît ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Députés, les inondations et l'indemnisation des personnes sinistrées sont au cœur de mes préoccupations et de celles de mes collègues depuis les premières minutes du drame. Depuis juillet, le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour aider les citoyens sinistrés. Avec les administrations, les acteurs locaux, les bénévoles, on poursuit le travail sans relâche. Sur le parcours, de nombreuses embûches apparaissent. À chaque fois, on cherche des solutions et l'intérêt des citoyens reste toujours notre préoccupation première. Parmi les nombreuses difficultés que vous avez listées se trouvent les assurances.

Les chiffres dont nous disposons datent toujours du 30 avril. On attend les chiffres du 31 mai. Le montant total des dommages – je répète la même chose que la fois passée – en risque simple a été estimé à 2,065 milliards d'euros et, en termes d'indemnisation versée, à 1,47 milliard d'euros. Le taux de dossiers clôturés au 30 avril est en effet de 62 %, mais il y a de très grandes différences d'une assurance à l'autre puisque, chez Ethias, plus de 90 % des assurés ont été indemnisés.

Les conditions de la clause de rendez-vous à 1,5 milliard d'euros de paiement ne sont pas encore officiellement rencontrées. On en est proche.

Je suis de près l'évolution de la situation. J'ai pris des contacts informels avec la présidente de la Fédération des assureurs. À ce stade, les négociations officielles n'ont pas encore débuté.

La situation et la législation peuvent paraître complexes. Elles le sont peut-être, mais nous ne devons pas agir avec précipitations. Le débat que l'on vient d'avoir illustre parfaitement cela.

En premier lieu, la Wallonie reste focalisée sur les inondations de juillet et l'objectif est double.

Premièrement, que chaque personne assurée soit traitée équitablement et indemnisée selon les termes de son contrat.

À cet égard, c'est vrai qu'il y a une certaine lenteur, mais si le Gouvernement wallon n'était pas intervenu et n'avait pas immédiatement agi comme il l'a fait, je rappelle que les personnes n'auraient été indemnisées qu'à 20 % alors que, aujourd'hui, malgré toutes les difficultés, elles le sont à 100 % en fonction des clauses de leur contrat d'assurance.

L'objectif est double : premièrement, que chaque personne soit donc traitée équitablement et que les assureurs assument une part suffisante de l'effort.

Deuxièmement, le cadre doit être revu. C'est le cadre fédéral et régional. Je rappelle néanmoins que les règles qui encadrent les assurances et les primes sont des règles européennes et fédérales. La Wallonie ne dispose pas de compétences pour agir sur ces paramètres. La Région est compétente pour l'indemnisation des dommages suite aux calamités publiques. Des mesures doivent être prises au cas où de tels phénomènes devaient malheureusement se reproduire.

Les objectifs à poursuivre dans le cadre de la révision de la législation sont multiples. Il y a l'accessibilité financière des assurances ; la couverture suffisante et rapide des dommages, en ce compris pour les plus fragilisés ; et l'équité et la pérennité du modèle.

Pour ce qui concerne les prix des primes et la couverture, cela fait partie intégrante de la réflexion, mais ici encore, la législation relève de l'État fédéral avec la Banque nationale et la FSMA.

Ce n'est donc pas la Région qui peut fixer les prix des polices d'assurance. À cet égard, puis-je m'autoriser un conseil à Mesdames et Messieurs les Parlementaires qui voudraient de plus amples informations ? N'hésitez pas à solliciter vos collègues de partis qui siègent au Parlement fédéral pour qu'ils interrogent ou interpellent le Gouvernement fédéral pour en connaître davantage.

Notre fil rouge d'une réforme à venir est d'assurer une protection contre les catastrophes naturelles plus solidaire, accessible à tous et adaptée aux risques futurs.

Sans attendre ces évolutions futures, le Gouvernement a agi. À ma demande, un centre d'appel 1718 a été ouvert le 20 mai. Il recueille les doléances des sinistrés à l'égard de leur assureur. Il s'agit bien d'un numéro de téléphone réservé aux personnes assurées qui éprouvent encore des difficultés pour telle ou telle raison. Sur base des appels, des formulaires sont complétés par les conseillers et sont envoyés aux médiateurs des assurances et à Assuralia, de manière systématique.

Je me suis concerté avec eux. L'objectif est de faciliter le règlement des différends et, dans toute la mesure du possible, d'accélérer le traitement des dossiers. Les formulaires sont transmis deux fois par semaine au médiateur et à Assuralia. Ils ont pour mission de contacter les compagnies d'assurance concernées afin de relancer les dossiers. Le SPW transmet les dossiers problématiques.

Mme Schyns a demandé l'état actuel. Depuis sa mise en service, le centre d'appel a recueilli 87 appels en français et quatre appels en allemand. C'était les chiffres de vendredi soir. Le nombre de formulaires complétés est moindre : il y en a 55. En effet, une partie des appels – la différence, soit 32 – concerne les inondations, mais pas les assurances. Ces questions sont alors prises en charge par le service adéquat. Des personnes ne veulent pas non plus compléter le formulaire ou refusent que leurs données soient communiquées au médiateur ou à Assuralia. Nous respectons bien sûr la décision de la personne.

Concernant les récurrentes statistiques, je peux peut-être vous les communiquer par écrit. Je vais demander à mon collaborateur de bien prendre note comme cela vous aurez la réponse et cela nous évite d'être trop long. On multiplie les démarches pour aider les gens. C'est ainsi notre logique également avec le Fonds des calamités.

Je voudrais quand même me permettre d'attirer votre attention. Bien entendu, on entend des critiques, c'est tout à fait légitime et c'est une force de la démocratie, mais on peut voir le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Si l'honnêteté intellectuelle commande quand même de regarder ce qui a été fait grâce à l'intervention du Gouvernement et l'intervention immédiate, que ce soit pour les personnes assurées et pour les non-assurés, nous avons pris une initiative et le Parlement a voté ce que j'appellerai une législation d'exception, en l'urgence. Je remercie d'ailleurs le Parlement de l'avoir fait.

On a recruté des dizaines de personnes, je m'en suis ouvert la fois passée. De mémoire c'est une quarantaine de personnes maintenant qui travaillent. Les procédures ont été simplifiées au maximum. Un minimum de données reste toutefois nécessaire parce que l'on doit garantir que les budgets régionaux qui ne sont pas que de l'argent public, c'est-à-dire que cet argent de nos concitoyens soit employé à bon escient. Pour les décisions positives, une procédure de transmission accélérée est prévue. Cette étape n'est pas source de retard.

Vous m'interrogez également sur les refus. À cet égard, il convient de rappeler que le décret d'exception qui s'applique aux inondations de juillet a été voté en septembre. Il prévoit d'indemniser partiellement des biens intérieurs ou des immeubles d'habitation, mais pas les biens extérieurs. Le nombre de 1 603 dossiers qui

devraient donner lieu à une décision négative constituant une estimation du fonds. À ce stade, l'administration n'a envoyé formellement que 59 refus.

Les principaux cas de demandes refusées ou irrecevables sont, par exemple, le fait que l'on demande l'indemnisation pour un bien extérieur alors que cela n'est pas prévu dans le décret. Une personne est déjà assurée pour ses biens et le fonds est accessible aux non assurés. J'ai bien entendu les explications pour des personnes qui seraient mal assurées, mais il faut bien réfléchir à ce que l'on fait, ce que veut dire « mal assuré », qui va décider que l'on est mal ou bien assuré, et cetera. Il y a aussi le cas de véhicules qui ne sont pas immatriculés, qui ne sont pas assurés en responsabilité civile ou couverts par omnium. Donc là, c'est très souvent des véhicules pour lesquels on intervient quand ils ne sont pas couverts en omnium, mais il faut créer une immatriculation. Voilà un peu les cas pour lesquels il y a maintenant, dans les 1 600 dossiers, des refus qui seront notifiés prochainement.

Quant à la souscription d'un contrat d'assurance. Là, je voudrais le redire une fois encore, la souscription d'un contrat d'assurance peut s'effectuer après réception des montants du Fonds des calamités dans la quasi-totalité des cas.

Je répète que la souscription à un contrat d'assurance peut s'effectuer après réception des montants du Fonds des calamités dans la quasi-totalité des cas. Ainsi, pour les voitures, pour les locataires, distinguons bien un locataire qui fait appel au Fonds des calamités d'un propriétaire. Pour les voitures, les locataires, les meubles ou les habitations légères, le fonds intervient.

Le Fonds des calamités n'évoque même pas les questions liées aux assurances.

Seuls les propriétaires, et donc pas les locataires d'un immeuble, sont concernés. Les propriétaires d'un immeuble sont toutefois dispensés de souscrire une police d'assurance dans les cas suivants :

- si le propriétaire bénéficie du revenu d'intégration ou un revenu équivalent ;
- si le propriétaire estime que les dégâts sont trop importants, alors une déclaration sur l'honneur suffit.

Est-ce clair ?

Les sinistrés qui font état de difficultés financières les empêchant de souscrire un contrat d'assurance peuvent donc s'assurer après réception de l'indemnité par le Fonds des calamités.

Et cette aide vise bien sûr à la reconstruction ou la réparation des dommages.

L'impossibilité de s'assurer est prévue par la réglementation. Il n'y a pas de nécessité de la revoir.

Une note interprétative a même été communiquée à l'administration, après concertation avec celle-ci.

Cette note explicite les cas d'impossibilité dans le sens que je viens d'évoquer.

L'intérêt de l'assurance – n'en déplaise à certains – est d'éviter que, lors de futures inondations ou incendies, des personnes perdent tout. Le Gouvernement veut protéger les citoyens sinistrés et leur éviter des mésaventures supplémentaires à l'avenir. Quand ils auront reçu les aides du Fonds des calamités, on recommande de prendre une police simple d'assurance, qui assure à la fois l'incendie, mais aussi les catastrophes naturelles.

Inciter à un comportement prudent ne semble pas disproportionné, avec les exceptions que j'ai citées. À ce stade, l'administration du Fonds des calamités me dit qu'aucune des demandes rejetées jusqu'à présent ne concerne l'obligation d'assurance. On parle bien des dossiers post-inondations, on ne parle pas d'autres dossiers qui auraient pu rentrer avant.

*(Réaction de M. Desquesnes)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Petite précision : quand vous dites « aucune », est-ce par rapport à l'échantillon de 59 qui ont été officiellement notifiés, ou est-ce par rapport aux 500 ?

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Aux 1 600 pour le moment. La directrice du Centre, que j'ai encore eu au téléphone avant de venir ici, me l'a à nouveau confirmé.

Par ailleurs, les personnes assurées en risques simples doivent s'adresser à leur assurance, et avec le mécanisme du 1718 pour tenter de les aider quand il y a des difficultés.

Pour rappel, afin d'aider les personnes sinistrées, le Gouvernement a souhaité intervenir financièrement de deux façons :

- pour les personnes assurées, via le protocole avec les assureurs, il y a 1 milliard sur la table ;
- pour les personnes non assurées, via le Fonds des calamités.

Bien entendu, on peut toujours considérer et caricaturer, mais moi qui en ai vu tellement, je peux vous dire que ce sont des efforts substantiels pour aider nos concitoyens sinistrés.

Concernant le cas particulier que vous évoquez, je n'en ai pas connaissance. Envoyez-moi les références, je vais voir comment on peut voir ce cas tout à fait particulier. Malgré tous les efforts, il peut toujours avoir des cas particuliers qui passent à travers le filet et qui méritent une attention particulière.



Notre objectif est de soutenir au mieux les citoyens, dans les limites de nos compétences institutionnelles.

Quant au porte-à-porte de la Ville de Liège, je salue cette initiative et félicite la Ville de Liège. Elle avait pour objectif d'informer la population liégeoise sinistrée sur les différentes aides disponibles. Parmi les efforts que le Gouvernement...

*(Réaction de M. le Président)*

**M. le Président.** – J'indique simplement à M. le Ministre-Président que son temps de parole est écoulé, mais je pense que chacun est intéressé par ses réponses. J'ai été large avec d'autres, mais je lui ai quand même indiqué où l'on en était.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vous remercie. Je suis un peu confus de dépasser le temps qui m'était imparti, mais je n'en étais pas conscient parce que, si j'avais été conscient qu'il y avait un temps limité, j'aurais réduit la portée.

Ce que je voulais dire c'est que l'initiative de la Ville de Liège est à saluer. Début avril, mon cabinet, le Service des calamités et le Commissariat à la reconstruction ont été informés très loyalement par la Ville de Liège. Plusieurs réunions ont été organisées entre la Ville, le Commissariat et le Service des calamités et visaient à faciliter les démarches et la communication.

J'ai demandé l'état de la situation. À la suite du porte-à-porte, 236 dossiers ont été introduits par le biais de la Ville. Ces dossiers sont incomplets, mais ils ont bien été réceptionnés dans les délais par le Service des calamités et seront traités. Les réunions organisées visent d'ailleurs à dégager des pistes pour compléter ces 236 dossiers. Les autres dossiers sont environ au nombre de 500. Pour ceux-ci, les sinistrés ont précisé aux agents communaux qu'ils les avaient introduits eux-mêmes, mais qu'ils souhaitaient une assistance. Le bourgmestre de la Ville de Liège m'a indiqué que la Ville avait déployé un staff pour aider directement les personnes sinistrées à compléter les dossiers.

Le comportement de la Ville de Liège doit servir de référence parce que je trouve que c'est l'un des moyens. Nous mettons, nous des moyens financiers, mais la commune est la plus apte à appréhender les circonstances de vie des citoyens.

Aujourd'hui, on n'a aucune indication que des personnes sinistrées n'auraient pas introduit à temps une demande au Service des calamités. S'il devait y en avoir, on analyserait la situation au cas par cas et s'il faut rouvrir des délais, pour autant que cela ne soit pas pour un cas, ou pour trois cas, nous le ferions bien volontiers. En tout cas, il n'y a pas de raison, pour le

moment, de prolonger les délais, tant que nous n'y voyons pas clair sur le nombre.

Enfin, je rappelle que le Gouvernement a organisé des mesures telles que le *call center*, l'organisation de permanences d'aide au remplissage des formulaires dans les communes et les Espaces Wallonie, un renfort en personnel provincial pour les permanences dans les communes les plus sinistrées, des outils de communication – toutes-boîtes, tutoriels, vidéos, campagnes de presse –, la collaboration avec les équipes mobiles du dispositif d'accompagnement social.

Bien entendu, Monsieur le Président, en m'excusant encore d'avoir été trop long, nous, je reste – et mes collègues également – attentif. Si l'on peut encore améliorer le mécanisme, nous le ferons.

**M. le Président.** – À titre personnel, je ne trouve pas que vous ayez été trop long. Je rappelle simplement aux uns et aux autres le timing dans lequel nous essayons de nous retrouver.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponse que vous nous avez communiqués. Je regrette un peu qu'il n'y ait pas de mise à jour des chiffres parce que l'on ne voit pas la vitesse à laquelle l'on résorbe l'arriéré. Je parle des dossiers du Fonds des calamités. Il faut faire des projections. Quand tout cela sera-t-il terminé ?

La vitesse à laquelle on traite les dossiers, les réponses que vous donnez de chiffre en chiffre, de mois en mois nous permettent de mesurer si l'on va écoper correctement les dossiers qui sont aujourd'hui en stand-by.

Je rappelle que, aujourd'hui, il y a eu 2 700 décisions sur 7 600. Cela fait quand même une masse de dossiers, de travail encore important à réaliser. Aujourd'hui, les moyens sont-ils suffisants pour que les personnes n'attendent pas un délai déraisonnable pour être aidées dans les circonstances ?

Je n'ai pas entendu d'élément ici. Je vais donc vous adresser une question écrite pour avoir un nouvel état des lieux et m'assurer que le rythme auquel vous vous êtes engagé à travailler est suffisant pour que, à la fin de l'été, tous les dossiers puissent être traités. On sera quand même à quasiment un an après la mise en place de la législation par rapport à une situation d'exception, et cetera, je pense que des délais ultras longs pour traiter les dossiers ne seraient pas compréhensibles de la part de nos concitoyens qui sont concernés par cette situation dramatique.

Deuxième élément, je voudrais remercier et saluer ce qui est fait comme effort pour aider concrètement les sinistrés, notamment au travers du 17 18. Je pense que c'est un outil important. Il serait peut-être intéressant,

Monsieur le Ministre-Président, que vous puissiez transmettre les rapports du 17 18 parce que je pense que c'est vraiment quelque chose qui permet d'avoir la température dont les choses se passent. Peut-être que, dans cette commission, on pourrait avoir une fois l'occasion d'entendre les personnes qui sont en première ligne et comprendre l'important travail qu'elles réalisent pour aider les personnes à trouver des solutions. On sait que les sollicitations peuvent être multiples.

Pour ce qui concerne l'enjeu de l'assurabilité et de la condition d'assurance, vous avez donné des éléments de réponse qui sont de nature rassurante. Par rapport à la situation, cela ne me semble plus être un obstacle par rapport aux décisions et au traitement des dossiers. Vous avez donné une instruction positive pour clarifier les choses. Je ne peux que m'en réjouir. Cela reste à confirmer sur la suite des autres dossiers.

En ce qui concerne l'état de la discussion avec Assuralia, je reste un peu sur ma faim, Monsieur le Ministre-Président, parce que l'on était à deux doigts de franchir le cap il y a un mois. Vous n'avez pas de nouveau chiffre, mais tout indique à penser que la négociation va avoir lieu. Quand vous me dites : « On a de premiers contacts informels », je m'inquiète un peu de cet élément-là parce qu'il faut, par rapport à nos concitoyens – les 57 000 qui sont sinistrés et assurés – une assurance. Il faut que les assureurs et les pouvoirs publics fassent en sorte que 100 % de ce qui est couvert par les assurances soient effectivement assumés. Sinon, je crains de grosses inquiétudes chez nos concitoyens.

**M. le Président.** – Merci d'être resté à peu près dans le timing.

La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – Concernant le Fonds des calamités, Monsieur Di Rupo, je vous ai entendu dire qu'il n'y avait pas lieu de rouvrir le fonds tant que vous n'aviez pas une vue claire sur ce qu'il reste comme dossiers qui n'ont pas été rentrés. En fait, je pense que la réflexion, vous la faites à l'envers. C'est en fermant le fonds que les personnes ne rentrent plus de dossiers. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui.

Vous avez souligné l'initiative de la Ville de Liège de faire des maraudes. En fait, cette initiative doit venir du niveau régional qui devrait avoir une vue plus globale sur toutes les communes sinistrées. C'est en faisant des maraudes sur une seule commune que l'on se rend compte qu'il y a 235 ménages qui n'ont pas rentré de dossier. On sait pourquoi : les gens sont fatigués, 22 pages de dossiers, burnout administratif. On l'a vu en commission d'enquête. Évidemment, cela commence à faire beaucoup.

Aujourd'hui, en fermant le fonds, les gens ne vont plus rentrer le dossier. Avez-vous déjà appelé le 17 18 ? Je l'ai fait. Quand on appelle le 17 18 – vous ne l'avez

pas mentionné tout à l'heure, vous n'avez parlé que de l'assurance privée – vous avez deux choix : vous n'êtes pas assuré et vous avez déposé une demande au Fonds des calamités ou vous êtes assuré et vous éprouvez des difficultés avec votre assurance. Quand vous tapez « 1 » pour le Fonds des calamités, on vous dit que c'est clôturé et que cela ne sert à rien de rentrer un dossier. On vous dit même qu'il faudrait assurer. En plus, ce n'est même pas l'incendie, il faut même assurer le contenu. C'est ce qu'il se passe quand on appelle le 17 18. Je ne sais pas si vous étiez au courant de cela, mais je ne vous ai pas entendu le mentionner.

Quand on appelle le 17 18 pour savoir si l'on peut être aidé et que l'on vous répond que tout cela ne sert à rien parce que le Fonds des calamités est clôturé, on ne va évidemment pas rentrer de dossier. Vous n'aurez pas une vue si vous fermez le fonds et vous n'aurez pas une vue si vous ne faites pas une maraude généralisée sur les communes sinistrées.

J'entends bien que le niveau communal peut aider, puisqu'ils connaissent, mais je pense que cela doit être pris en main à un niveau supérieur.

Sur les critères d'exclusion, puisque se réassurer est un critère d'exclusion, vous redites que les personnes bénéficiant du RIS ne sont pas concernées, mais en fait, les petits propriétaires sont concernés. Demander à ces personnes de signer une déclaration sur l'honneur revient à pousser les gens à vous dire : « Oui, je vous jure, je vais me réassurer. » Que se passera-t-il ensuite s'ils ne savent pas le faire, s'ils ne le font pas dans les délais et s'il y a encore une catastrophe ? Que se passera-t-il à ce moment-là ? On pousse les gens à signer des papiers, à jurer qu'ils vont se réassurer.

On a eu l'occasion d'en discuter l'autre fois, il n'y a pas que les bénéficiaires du RIS qui ont du mal à payer. Les primes ont augmenté. À Verviers, une maison...

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Puis-je...

**M. Liradelfo (PTB).** – Je peux peut-être aller au bout de mon propos et vous aurez la parole ensuite, si le président veut bien vous la donner. J'aimerais aller jusqu'au bout de mon raisonnement.

À Verviers, vous avez une maison pour laquelle il faut 600 euros pour s'assurer. Après les inondations, pour la maison située à côté, qui n'était pas assurée, le montant est passé à 1 100 euros.

Aujourd'hui, demander à des personnes qui sont propriétaires, qui n'avaient déjà pas les moyens de le faire, de se réassurer pour avoir cette condition ou alors de signer un papier sur l'honneur, c'est un critère d'exclusion.

En réponse à mes questions, j'entends que vous n'allez pas rouvrir le fonds et que vous n'allez pas non

plus supprimer les critères d'exclusion. Dire que le Gouvernement vient en aide à tout le monde et ne laisse personne sur le bord du chemin, à l'heure actuelle, ce discours est un conte de fées.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si M. le Président me le permet, on parle de propriétaires et pas de locataires. On peut donc affirmer que le PTB recommande aux propriétaires de ne pas s'assurer. Dont acte. J'ai bien compris que, pour vous, le conseil que vous donnez à ces malheureuses personnes sinistrées propriétaires est de dire : « Ne vous assurez pas parce que vous n'y parviendrez pas. »

Ce n'est pas le message que je veux faire passer. Si quelqu'un est propriétaire, le message que je veux faire passer est que l'on trouve des solutions, mais qu'ils s'assurent parce que, s'ils restent sans assurance et que, à nouveau, il y a une catastrophe, déjà comme cela c'est terrible, mais le caractère terrifiant de la dimension humaine serait démultiplié.

**M. le Président.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur Di Rupo, il y a une fameuse déconnexion. Vous pensez que tous les petits propriétaires peuvent payer toutes les primes qui ont augmenté. Quand on voit tous les prix qui ont augmenté à l'heure actuelle, je suis étonné de cette réflexion.

Vous dites que le PTB dit aux petits propriétaires de ne pas s'assurer, c'est faux. Évidemment, les gens doivent être assurés et c'est une sécurité pour tous. Toutefois, ce que je vous entends dire aux petits propriétaires, c'est : « Si vous ne vous assurez pas, vous ne serez pas aidés. » Cela, c'est la réalité.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – J'avais posé une question assez spécifique sur le relevé des appels. Vous m'avez donné quelques chiffres, mais vous avez dit que vous me donneriez le contenu précis plutôt par écrit. Je comprends. Il y a un intérêt à ce que l'on puisse, au sein de cette commission, analyser réellement ce qui se passe quand les personnes appellent, à savoir pour quelle raison elles appellent, comment elles sont redirigées. Ce que mon collègue vient d'expliquer par rapport aux deux options et au fait que peut-être des personnes ont des questions qui ne concernent pas uniquement ces deux options, c'est une médiation par rapport aux assurances, mais il y a encore d'autres enjeux qui concernent les inondations. Là, parfois, quand les citoyens appellent soit la ligne en question, soit les communes, celles-ci sont encore sans réponse. Je comprends donc que vous ayez ici ciblé une ligne qui vient en aide pour l'aspect des assurances, mais en termes administratifs, il y a aussi d'autres enjeux pour les personnes sinistrées. Parfois les communes n'arrivent pas à les soutenir. Effectivement, des maraudes n'ont pas pu être organisées partout alors que c'est à peu près le seul moyen de repérer qui est encore

en dehors des aides. Je crois qu'il y a encore du travail à ce niveau-là, au niveau de la Région wallonne.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Je salue l'ouverture de M. le Ministre-Président sur la possibilité de rouvrir l'accès au Fonds des calamités s'il y a un nombre supérieur à trois sinistrés qui en ont besoin et qui n'auraient pas encore introduit leur dossier. D'après les chiffres de la Ville de Liège, le nombre semble d'ores et déjà être supérieur à celui-là.

Au sujet de la Ville de Liège, je crois encore une fois que l'on doit rendre à César ce qui appartient aux plus petites communes impactées par les inondations qui ont moins de ressources et qui ont pourtant mis en place le même type de dispositif, mais plusieurs mois avant celle-ci. Cela étant, la priorité est de continuer à travailler tous ensemble à trouver des solutions pour les sinistrés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – En fait, comme le collègue des Engagés, je suis un peu déçu par rapport aux réponses que l'on a reçues concernant les négociations futures.

La question de savoir d'abord, d'une part, quand ces négociations vont avoir lieu, c'est un élément important et, d'autre part, autre élément sur lequel je vous ai interrogé et sur lequel je n'ai pas reçu de réponse, si vous êtes d'accord d'organiser la transparence autour de ces négociations pour éviter effectivement tous les questionnements et toutes les interrogations qui vont, de manière immanquable, apparaître par la suite. Là, c'est une question très claire, linéaire. Oui ou non êtes-vous d'accord d'organiser cette transparence, qui me semble indispensable ?

Par rapport à la question du plafond, c'est aussi un élément important que vous avez évoqué. D'abord, je voudrais expliquer à M. Tzanetatos qui, parfois, me donne l'impression de prendre ses interlocuteurs pour plus bêtes qu'ils le sont, que l'on ne parle pas des plafonds en général. Tout le monde sait que, quand on parle d'assurance, on parle forcément de plafonds. On parle là d'un plafond particulier qui a été décidé en 2014 concernant les catastrophes naturelles et qui protège les assurances.

Effectivement, avant l'intervention du Gouvernement wallon, ce plafond était limité à 350 millions d'euros en termes d'intervention, plus 600 millions d'euros pour une catastrophe qui va coûter plus de 2 milliards d'euros et pour des assurances qui, ces dernières années, ont gagné sept fois de quoi assurer le paiement pour la catastrophe. C'est de cela que l'on parle.

Pour revenir à ce que vous disiez, Monsieur Di Rupo, la question qui se pose est bien de savoir, effectivement, si vous allez finalement donner une suite aux paroles que vous avez prononcées en commission. Allez-vous intervenir à tous les niveaux possibles pour remettre en question ce plafond ?

Vous l'avez dit, au niveau fédéral, on intervient. Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que nous avons introduit une proposition pour supprimer ce plafond. Il n'y a pas encore d'intervention qui vienne de votre groupe, mais je pense qu'il est important effectivement de remettre en question ce plafond parce que, pour les futures catastrophes que vous avez évoquées, quand vous parlez des sinistrés, si le même schéma se produit cela veut dire que c'est encore les fonds publics qui vont devoir payer ce que les assurances devraient payer.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si vous me le permettez, Monsieur le Président, puisque le sujet est d'une très grande importance.

En 2014 et déjà en 2003 et 2004, quand à l'époque le Parlement fédéral décida de limiter à quelque chose qui tournait autour de 320, 350 millions d'euros, en réalité à l'époque tous les responsables considéraient que c'était un montant bien au-delà de tout ce que l'on avait connu comme catastrophe les 20, 30 dernières années, si pas les 50 dernières années, et que dès lors l'autorité publique se déchargeait, n'allait plus devoir intervenir.

En faisant ce plafond, on a aussi pu faire assimiler par les assureurs le fait qu'ils assuraient l'incendie, mais qu'ils ont été obligés d'assurer en même temps les calamités nationales. Jusque-là les calamités nationales n'étaient pas assurées. *Le deal* a été entre le parlement de l'époque et les assureurs de dire : « Vous avez un plafond, ce plafond, normalement, ne sera pas dépassé – à cette époque, on pensait qu'il ne serait pas dépassé – mais vous devez assimiler à l'incendie les catastrophes naturelles. » C'est comme cela qu'aujourd'hui on peut parler d'indemnisation des personnes inondées. Sans cet accord à cette époque, on n'aurait jamais eu la moindre indemnisation pour les catastrophes naturelles, mais uniquement pour les incendies.

Maintenant, il va falloir revoir son plafond. Il y aura la discussion au sein du Gouvernement fédéral, du Parlement fédéral, avec un point de vue très particulier de la Banque nationale qui est partie prenante. Pourquoi ? Parce que la banque ne veut pas – les assurances non plus – que l'on mette un mécanisme qui conduirait à la faillite des assurances.

Si les assurances devaient faire faillite, tout le système assurantiel actuel, où l'on assure pour incendie ou autre chose, l'ensemble de la population de notre pays, s'effondrerait.

Voilà la précision que je voulais apporter. Ce n'est pas du tout un parti pris, mais il s'agit d'éclairer les honorables membres pour avoir une vision claire de ce qu'il s'est passé.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Deux éléments factuels pour informer tous les députés.

Au moment où il y a eu les négociations en 2014, entre le Gouvernement d'alors et les assurances, il est remarquable de constater que le paiement des primes d'assurance avait pourtant atteint un record. Financièrement, la situation était plutôt avantageuse pour les assurances.

L'autre élément important, Monsieur Di Rupo, c'est de constater la situation maintenant. Quand on lit la presse financière, on constate deux choses : que les assurances se portent très bien et que les assurances nationales sont réassurées au niveau européen. Même la presse de ces assurances, au niveau européen, dit la chose suivante : « Finalement, les inondations vont peu nous impacter ». Alors, parler de faillite, dans une situation où on peut peut-être créer une panique, c'est complètement à côté de la plaque. Actuellement, les chiffres sont extrêmement bénéfiques pour ce secteur, d'où la question qui se pose, pour les futures catastrophes : dans quelles mesures vont-elles devoir prendre leurs responsabilités ?

En outre, vous-même êtes intervenu plusieurs fois dans les médias pour dire qu'il serait inacceptable que, en plus de l'aide publique, les assurances augmentent leurs primes, or c'est ce qu'elles font. Elles augmentent leurs primes et ne font pas le travail sur le terrain. Dans ce cadre-là, ces négociations dont vous parlez doivent tenir compte de ces différents éléments.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion des interpellations de MM. Desquesnes et Liradelfo. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes et Mme Schyns (Doc. 963 (2021-2022) N° 1), la deuxième, motivée, a été déposée par MM. Liradelfo et Mugemangango (Doc. 964 (2021-2022) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Sahli et Tzanetatos (Doc. 965 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 39 minutes.

## REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 41 minutes.

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

### QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS N° 39 ET 40 DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES CAUSES ET D'ÉVALUER LA GESTION DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 EN WALLONIE »

### QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE TRAVAIL DE MÉMOIRE DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- Mme Schyns, sur « le suivi des recommandations n° 39 et 40 de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie » ;
- M. Frédéric, sur « le travail de mémoire des inondations de juillet 2021 ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je viens vers vous puisque, parmi les recommandations de la commission Inondations, il y avait la recommandation n° 39 qui disait : « Organiser une reconnaissance officielle des événements dramatiques des inondations de juillet 2021 et de leurs victimes ainsi que des bénévoles qui leur sont venus en aide » et la recommandation 40 : « Structurer un travail de mémoire des inondations et sa diffusion afin d'assurer dans la durée la sensibilisation aux risques d'inondations ».

Monsieur le Ministre-Président, la première commémoration est en juillet prochain. Pour les communes qui sont encore aujourd'hui pour certaines dans de grandes difficultés, il est compliqué de créer déjà un monument, une fresque ou un autre symbole mémoriel. Qu'est-il prévu de la part du Gouvernement wallon pour que le travail de mémoire se matérialise ?

Il me revient aussi que des représentants régionaux auraient expliqué que les communes allaient recevoir des subsides pour la mise en place de stèles commémoratives. Est-ce exact ? Si oui, en fonction de quels critères les subsides seraient-ils attribués ?

La Région, que compte-t-elle organiser pour commémorer le jour même des inondations ? Comment vous coordonnez-vous avec le Fédéral et les pouvoirs locaux à ce sujet ?

Quels contacts avez-vous pris à cet égard depuis mars, puisque c'était le moment du vote des recommandations au sein de ce Parlement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric** (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en complément de la question Mme Schyns, vous indiquez que ma question est motivée par deux éléments. Le premier est une réunion de la Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Verviers à laquelle j'ai participé il y a quelques jours. Les bourgmestres s'interrogeaient sur : fallait-il se coordonner ou pas ? Que fallait-il entreprendre pour ce devoir de mémoire ?

L'autre élément qui motive ma question est une rencontre. La semaine dernière, j'ai rencontré longuement le frère d'une victime qui me disait combien il constatait que des mesures concrètes étaient prises par rapport à ce drame terrible qui touche ma région, mais qu'il s'impatientait d'une reconnaissance des victimes. On vient beaucoup parler d'assurances. Tout cela est extrêmement important, mais les gens qui ont perdu un proche – dans ce cas-ci, c'était lors d'une évacuation – disent : « On attend qu'il y ait quelque chose. Pas de l'argent automatiquement, mais qu'il y ait des actes posés à la mémoire de ceux qui ont disparu ». Régulièrement, on hésite sur le nombre exact. On dit : « Une quarantaine » ou « 39 ». Tout cela n'est pas très clair.

Vous conviendrez avec moi que cela touche profondément à l'humain, cela touche profondément à ce que les gens ont vécu dans leur chair. Même si je constate de visu – les collègues de l'arrondissement de Verviers le font aussi, mais je suis dans une des vallées impactées – que les communes se réparent, les communes se relèvent grâce aux acteurs locaux principalement. La solidarité s'est exprimée grâce aux bénévoles majoritairement, aussi en complément des pouvoirs publics. La Région wallonne, quoi qu'en disent d'aucuns, a pris un certain nombre de mesures et de responsabilités et a dégagé des moyens colossaux pour répondre aux problèmes sur le terrain.

Ma question est la même, mais exprimée autrement que celle de Marie-Martine Schyns. Va-t-il y avoir une commémoration ? De quelle nature va-t-elle être organisée ? Rencontre-t-on des difficultés pour la mettre en œuvre ? Peut-on vraiment avoir comme préoccupation à la veille de ce terrible drame du 14 juillet dernier de replacer l'humain, qui en a bien besoin, au centre de nos réflexions à cette occasion ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Monsieur les Députés, je vais vous répondre sans lire la réponse pour être plus direct sur ce sujet d’une extrême importance.

Premiers éléments pour M. Frédéric, en réalité, jusqu’à présent, les familles des victimes ont eu peu de contacts avec le monde de la justice, si ce n’est dans le cadre de l’enquête proprement dite. L’autorité administrative que nous représentons n’a pas eu de contact, puisque nous ne pouvions pas détenir la liste des personnes décédées sans le raccord eu égard au RGPD.

Actuellement du ressort de la Cour d’appel de Liège, qui comprend les provinces de Liège, Namur et Luxembourg. Sont comptabilisés à ce stade 35 décès. Nous procédons en ce moment à un examen pour vérifier, dans le Brabant wallon et dans la Province de Hainaut, si d’autres personnes décédées suite aux inondations sont enregistrées.

Pour la commémoration, plusieurs idées circulent. Au sein de chaque commune, chaque autorité locale voudra faire quelque chose, non seulement pour les personnes disparues s’il y en a, mais également pour la catastrophe en elle-même et les dégâts occasionnés. À cet égard, nous entendons accorder un montant financier pour les communes du groupe 1 et un montant financier moindre pour le groupe 2.

L’autre élément qui se pose est le monument mémoriel, c’est-à-dire un monument de souvenir. Nous avons au sein de la Région wallonne, bien que nous n’ayons pas la compétence de la culture, une Commission des arts. Celle-ci va travailler avec tous les bourgmestres concernés par les personnes décédées et par les personnes sinistrées. En tout cas, je conseille de prendre les 10 bourgmestres concernés par le groupe 1. Nous verrons le type de monument nous pouvons concevoir. Mon sentiment est que chaque commune voudra avoir un monument chez elle que nous serions prêtes à financer. Ce travail débutera incessamment.

Le dernier élément est celui d’une commémoration pour permettre aux familles des victimes d’avoir un contact avec les autorités, que nous représentons, mais peut-être aussi avec le Roi et la Reine. La date précise du 14 juillet est retenue pour le moment, mais il y a encore des questions d’organisation à régler. J’espère pouvoir en régler une partie demain, le Roi étant rentré du Congo. Il nous faut par ailleurs des contacts avec les familles qui, en réalité, n’ont toujours pas eu de contact avec l’autorité administrative, en leur demandant si elles acceptent de participer à une cérémonie très officielle. La cérémonie aurait lieu pour les personnes décédées et bien sûr leurs familles et leurs proches.

Pour tout ce qui concerne un événement plus local, nous allons accorder quelques moyens financiers en fonction de nos possibilités. Ce ne sera pas des montants énormes, mais cela permettra de faire quelque chose dans les communes.

Concernant le monument, pour que tout le monde n’en fasse pas qu’à sa tête, ce serait bien de faire parler les artistes avec des bourgmestres pour trouver une solution.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Il y a des idées intéressantes qui rejoignent celles des communes. Cependant, à vous entendre, on est encore un peu dans le flou alors que l’on est fort proche du moment concerné. Il faut donc sérier les choses. D’ici le 14 juillet, il n’y aura pas de possibilité d’avoir de monument mémoriel ou de stèle, et cetera.

Je ne peux donc que vous inviter à mettre en place, dans les quelques mois à venir, quelque chose de très clair, une aide vers les communes pour qu’elles-mêmes, peut-être en concertation avec cette fameuse commission des arts, mettent en place une réflexion avec un artiste local pour cette stèle.

Je pense aussi que ce que beaucoup attendent – les familles des victimes, mais sans doute aussi les bourgmestres et leurs équipes, parce qu’elles ont été en première ligne également, et les associations de bénévoles – c’est une reconnaissance de la part des autorités. C’est très important que vous disiez qu’il y aura un geste et cela doit être un geste fort, un geste symbolique. Il est vrai que, si le Roi et la Reine sont là, c’est très important pour toutes les familles des victimes.

Personnellement, je ne sais pas ce qu’en pense mon collègue de Verviers, mais il me semble que tous les bourgmestres qui ont vécu des moments aussi compliqués et que toutes les associations de bénévoles pourraient y être associées. Je ne sais pas comment, je ne sais pas non plus quels contacts vous avez avec le Fédéral, parce que vous ne m’avez pas répondu. En fonction des possibilités, c’est sans doute intéressant de veiller à les associer d’une manière ou d’une autre ; je ne dis pas forcément physiquement au même endroit que celui de la commémoration, mais qu’il y ait une pensée importante par rapport aux équipes communales, aux bénévoles et, en priorité, aux familles des victimes.

**M. le Président.** – La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric** (PS). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Évidemment, la priorité est la commémoration officielle, le souvenir, le 14 juillet. Je vous invite vraiment, et je sais que vous le ferez, à être extrêmement attentif à la manière avec laquelle on va inviter les familles, à ce que l’on n’en oublie surtout pas. Pour avoir déjà vécu des commémorations par le

passé, ce sont parfois des drames extrêmes pour celles et ceux qui se sentent oubliés alors qu'ils ont déjà perdu un proche.

Pour moi, la préoccupation majeure est la reconnaissance des familles qui estiment jusqu'à présent que, n'ayant eu de contact avec personne, elles sont oubliées. J'insiste sur ce point. Je sais que vous avez cette préoccupation humaine, que je partage, et que tout sera mis en œuvre.

Pour le reste, commission des arts, monuments dans les communes, en lien avec les bourgmestres, c'est fondamental, parce qu'une commune n'est pas l'autre. Chacune a vécu cela d'une façon différente, chacune a une sensibilité différente. J'attire votre attention sur le fait que, dans nos communes sinistrées, il y a aussi des artistes brillants, à qui on peut faire appel.

Je voulais aussi vous indiquer qu'il y a peut-être aussi à creuser du côté de la dimension pédagogique. Il y a le drame qui a été vécu, il y a ce qu'il s'est passé, puis il y a peut-être moyen d'utiliser cela pour en faire une exposition pédagogique, didactique, à l'attention des plus jeunes, pour garder des traces, des images et resituer aussi cet événement dramatique dans le cadre du problème climatique, qui touche les jeunes.

On touche peut-être à d'autres compétences et à d'autres niveaux de pouvoir, mais je me disais en vous écoutant qu'il serait intéressant aussi de consacrer un peu de sous à faire ce genre d'exercice. Je suis sûr que, dans les communes sinistrées, les pouvoirs locaux, les enseignants donneraient un coup de main bénévole, sans m'engager pour eux. Cela pourrait être un outil d'avenir et de prévention intéressant.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI  
DES RECOMMANDATIONS N° 41 À 46 DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE  
CHARGÉE D'EXAMINER LES CAUSES ET  
D'ÉVALUER LA GESTION DES INONDATIONS  
DE JUILLET 2021 EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'AVANT-  
PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA  
PRÉVENTION DES RISQUES ET À LA GESTION  
DE CRISE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- Mme Schyns, sur « le suivi des recommandations n° 41 à 46 de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et

d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie » ;

- M. Hazée, sur « l'avant-projet de décret relatif à la prévention des risques et à la gestion de crise ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, toujours dans le suivi de notre Commission d'enquête inondations, il y avait des recommandations n° 41 à 46 qui concernaient la réforme du Centre régional de crise. On a eu de nombreux débats à ce sujet.

Les questions sont assez simples. Qu'avez-vous fait depuis l'approbation du rapport de la Commission d'enquête pour mettre en œuvre cette recommandation qui demandait de clarifier les différentes fonctions, les différents rôles du Centre régional de crise ?

On sait qu'il y avait déjà, avant même les inondations – cela fait donc un certain temps –, un avant-projet de décret en route.

Comment les négociations se déroulent-elles en gouvernement sur cet avant-projet de décret ? Avez-vous pris tous les contacts nécessaires avec le collège des gouverneurs ? Comment définissez-vous le rôle du collège des gouverneurs et des gouverneurs eux-mêmes dans le cadre légal à venir ?

Avez-vous aussi pris des contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer un cadre légal commun permettant à la FWB de siéger au Centre régional de crise quand elle est concernée ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les initiatives que vous prendrez à cet égard ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, c'est l'ordre du jour du Gouvernement du 2 juin 2022 qui portait un avant-projet de décret « relatif à la prévention des risques et à la gestion de crise en Région wallonne ». Son objet situe le texte au cœur de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête puisque, sur ce terrain, elles sont nombreuses. Je cite ici le nom des sections du texte. Les recommandations visent la culture du risque, le Centre régional de crise et les gestions de crise, étant entendu qu'une part de ces compétences relève également de l'autorité fédérale et très largement pour ce qui concerne les gestionnaires de crise. Nous sommes donc vraisemblablement devant une des pièces maîtresses dans les enseignements à tirer des circonstances dramatiques que nous avons rencontrées. Les recommandations de la Commission spéciale covid avaient d'ailleurs également ciblé cet enjeu du Centre régional de crise. Je voulais donc faire le point avec

vous sur le contenu et sur l'état de cet avant-projet de décret.

Monsieur le Ministre-Président, quels sont les éléments principaux portés par cet avant-projet de décret ? Visent-ils notamment la transformation du Centre régional de crise et la clarification de ses rôles et missions ? Mme Schyns en a parlé. Intègrent-ils l'enjeu de la planification et de la formation ? Est-ce également ce texte qui met en œuvre les recommandations adoptées en matière de culture du risque ? Concrétise-t-il les recommandations relatives au GPI, le groupe de travail inondations ?

Sur ces différents enjeux, le Gouvernement a-t-il traduit les recommandations de la Commission d'enquête ? Comment organise-t-il le travail, compte tenu des compétences fédérales en matière de planification d'urgence et de gestion de crise ? Y a-t-il déjà là un dialogue qui est en cours avec le ministre de l'Intérieur et le Premier ministre ?

Cet avant-projet de décret a-t-il été adopté le 2 juin dernier ou la discussion est-elle toujours en cours ? Le cas échéant, quelles sont maintenant les étapes à venir et en particulier les instances consultées ? Je vous remercie par avance.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, Monsieur le Député, le projet de décret relatif à la prévention des risques et à la gestion de crise ainsi que son arrêté d'exécution ont été approuvés par le Gouvernement le 2 juin. Ces projets de texte mettent notamment en œuvre les recommandations n° 41 à 46 de la Commission d'enquête, mais également des recommandations de la Commission spéciale covid-19.

Ils risquent cependant d'évoluer quant à leur contenu. En effet, de nombreuses consultations sont en cours. Nous avons sollicité l'Union des villes et communes de Wallonie, l'Autorité de protection des données et le Conseil d'État, mais également les gouverneurs des provinces wallonnes, le Premier ministre et la ministre de l'Intérieur du Gouvernement fédéral. J'ai également demandé l'avis du ministre-président du Gouvernement de la Communauté germanophone, sans oublier le Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie et le collègue des fonctionnaires généraux.

La liste est longue, mais le sujet est important et le texte sera donc sujet, à mon avis, à modifications.

Toutefois, il me semble important d'évoquer avec vous les objectifs du projet de décret :

- formaliser la politique de prévention des risques et de gestion de crise en Région wallonne ;

- formaliser les rôles et les missions du Gouvernement dans le cadre du développement de la culture du risque et de la communication ainsi que dans la prévention, la préparation et les réponses à apporter aux situations de crise ;
- prévoir la réalisation d'une analyse de risques à l'échelle régionale qui puisse servir d'aide à la décision pour le Gouvernement dans la priorisation, la hiérarchisation des mesures de prévention des risques ;
- tenir le Gouvernement avisé de l'état de préparation et d'anticipation des réponses face aux risques naturels ou à la survenance d'un accident majeur ;
- prévoir sur base de l'analyse de risque, notamment l'élaboration d'un plan régional de gestion de crise qui serait en réalité un plan d'urgence interne qui sera un plan d'urgence faitier ;
- de formaliser la création d'une banque de données reprenant les données de contacts de toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la gestion d'une crise, conformément au RGPD.

Pour vous répondre, Monsieur Hazée, l'organisation de formation est également un point central du dispositif. En revanche le fameux GTI, le groupe transversal Inondation n'est pas abordé. Une décision spécifique du Gouvernement en la matière est plus indiquée.

Selon l'article 87 de la loi spéciale, il revient au Gouvernement de déterminer les modalités organisationnelles et fonctionnelles de l'exercice de ces missions. C'est la raison pour laquelle un arrêté d'exécution accompagne le décret et confie l'exercice des missions décrétales au Centre régional de crise. Vous savez que le Centre régional de crise change de nom et deviendra le CORTEX, à savoir le Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise. Cet arrêté met également en place un comité de pilotage, premièrement, en vue de proposer au Gouvernement des objectifs prioritaires en matière de prévention des risques et de gestion des crises pouvant avoir un impact sur les compétences régionales et, deuxièmement, d'émettre des recommandations au Gouvernement en vue d'assurer la cohérence entre les initiatives de la Région et les missions des autorités fédérales et locales en matière de planification d'urgence et de gestion de crise. Les gouverneurs seront bien sûr représentés, ainsi que d'autres parties prenantes, comme l'Union des villes et des communes ou le secrétariat général du SPW.

Enfin, Madame Schyns, un cadre légal commun avec la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas nécessaire. La collaboration est implicitement prévue, notamment au travers du plan de crise régionale qui identifiera les interlocuteurs privilégiés pour la gestion des situations de crise.



**M. le Président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, on sait que le travail n'est pas simple, car certaines des recommandations datent déjà de 2020, cela a pris du temps, vous avez dû ajuster cela également en fonction des inondations, mais on a envie de vous dire que c'est un travail qui est important et urgent, et qu'il faut un peu faire vite et bien.

Bien, on se rend compte que vous consultez et c'est un point positif, notamment les consultations de l'Union des villes et des communes. Je voudrais quand même rappeler que, dans les fiches des administrations wallonne et flamande qu'elles ont rendues dans le cadre de leur réflexion sur la septième Réforme de l'État, on voit clairement qu'il y a une nécessité d'intégrer les Régions dans la gestion de crise. C'est ce que votre texte fait. En tout cas, le texte pour lequel nous avons pu prendre connaissance, à savoir l'avant-projet de décret. Par exemple, l'arrêté n'était pas annexé à la notification du gouvernement alors que d'habitude c'est le cas. C'est une demande que l'on peut peut-être vous formuler ici oralement. Si vous pouvez vous engager à nous communiquer l'arrêté d'exécution, cela nous permettra d'y voir plus clair.

Pour le reste, on espère voir arriver ce texte rapidement au sein de ce Parlement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je remercie le ministre-président pour sa réponse développée.

Nous sommes effectivement avec un avant-projet de décret central dans la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations. On a évoqué 41 et 46 sur le centre de crise, mais en démarrant sur la culture du risque en allant jusqu'aux gestions de crise, on est sur un certain nombre de recommandations, entre 20 et 84, si je lis rapidement.

Le Gouvernement adopte un avant-projet de décret et également déjà un projet d'arrêté, je pense que c'est également un signal très clair d'une volonté d'avancer très rapidement.

CORTEX, acceptons-en l'augure par rapport à l'analogie qui est faite quant à la capacité de prise de décisions, peut-être en essayant un peu moins de complexité que la figure originelle du mot.

Un grand nombre de consultations sont prévues, je pense que c'est tout à fait pertinent, compte tenu de cette centralité dans un grand nombre de dispositifs. Un rôle central pour les pouvoirs locaux bien sûr, les communes en premier lieu.

Ensuite, ce travail qui à mon sens reste difficile, de connexion avec les compétences fédérales, pour que

bien sûr tout puisse fonctionner au mieux dans notre État qui est compliqué.

Je vous remercie en tout cas pour le bon avancement de ces travaux. Gardons également à l'esprit que si nous sommes focalisés sur les inondations aujourd'hui, et pour cause, nous sommes en train de définir un texte qui aura un rôle pour toute autre crise qui devrait survenir à l'avenir.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI  
DES PRÊTS CONTRACTÉS ET CONTACTS PRIS  
AVEC LES AUTORITÉS SUPÉRIEURES PAR LE  
GOUVERNEMENT À PROPOS DES  
INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des prêts contractés et contacts pris avec les autorités supérieures par le Gouvernement à propos des inondations de juillet 2021 ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, c'est un sujet qui a été effleuré tout à l'heure. Par le biais de cette question, je souhaitais aller plus loin. On sait la difficulté dans laquelle la Wallonie se trouve, faute de, notamment, solidarité fédérale, suite aux coûts des inondations. Par rapport à cela, le 12 août 2021, le Gouvernement wallon prévoyait sur votre proposition que, parallèlement à la recherche d'une solution par les assureurs, le Gouvernement : « Entamera dans les meilleurs délais, en collaboration avec les autorités fédérales, les travaux visant à adapter la réglementation régionale, en vue d'obtenir, pour l'avenir, un fonctionnement correct et équitable du système de participation du Fonds des calamités de Wallonie ». Nous sommes 10 mois après cette décision et sauf erreur de ma part, je n'ai vu aucun texte passé ou aucune note d'orientation passée au Gouvernement wallon. J'aimerais savoir quel en est le motif.

Parallèlement, il y a la mission qui vous a été confiée d'ouvrir un dialogue avec votre collègue fédéral, M. Dermagne. Va-t-il y avoir, de ce côté-là, une évolution des choses ? Ou est-ce que le nouveau round de négociations, qui est tout proche avec Assuralia, sera encore un round où on va retrouver d'un côté, Assuralia, de l'autre le Gouvernement wallon et au balcon le Gouvernement fédéral qui sera là pour regarder comment cela se passe, mais qui n'agira pas et restera, comme on dit en Wallonie, un « rwétant ».

On le sait, la Wallonie a finalement souscrit un prêt d'environ 1,2 milliard d'euros auprès de l'autorité fédérale. Est-ce qu'aujourd'hui, dans les échanges que vous avez, c'est toujours la seule aide concrète et tangible que le fédéral propose à la Région wallonne ? Vous allez me dire : « Oui, on a eu le taux de réduction de TVA », mais le taux de réduction de TVA, il ne manquerait plus que cela. En effet, il s'agit d'argent qui retourne dans les caisses de l'État fédéral et pour la plupart des constructions plus anciennes, celles qui ont souvent été démolies, il y a déjà, par le système général, une baisse de la TVA.

Toujours en lien avec le fédéral, il y avait une fameuse cellule d'appuis fédérale qui avait été mise en place quand la région est repassée en première ligne. Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été démantelée ou est-elle toujours active ? Si c'est le cas, quelle est sa mission ? Quelle est sa fonction ?

Je voudrais également faire le point avec vous sur le volet européen du dossier. Un prêt de la BEI a été signé à l'Élysette pour 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2047, mais je n'en connais pas les modalités. Est-ce un prêt qui se rembourse par tranches annuelles ou est-ce un prêt qui arrive à échéance et dont le capital doit être remboursé à l'échéance de celui-ci, soit dans 24 ou 25 ans ?

Enfin, toujours sur le front européen, vous avez annoncé le 23 mai dernier une nouvelle recette en provenance du Fonds de solidarité européenne pour un montant de 70 millions d'euros, soit nettement plus faible que ce qui avait été espéré. Monsieur le Ministre-Président, cette recette est-elle aujourd'hui certaine ? D'où vient cette information ? Quelles sont les conditions qui sont assorties de cette aide ? Est-ce que le Fonds de solidarité européenne ne devait pas au départ aider davantage la Wallonie ? On avait cité le montant de 200 millions d'euros. On sait que c'est une enveloppe fermée bien sûr, mais j'aimerais avoir davantage de précisions concernant cette information que l'on a eue par le biais de l'ajustement budgétaire de façon finalement relativement incidente. Je pensais que cela méritait d'avoir davantage d'informations et d'explications en commission.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, j'ai déjà abordé les questions relatives aux assurances et je ne vais pas y revenir. Cependant, l'État fédéral travaille en effet à une révision des lois et les Régions y seront associées.

Le prêt fédéral de 1,2 milliard d'euros s'inscrit dans le cadre des besoins régionaux de financement. Concrètement, 1,2 milliard d'euros ont été levés sur les marchés financiers par l'État fédéral pour la Région et ce montant a été versé le 28 mars. Il est exclusivement à

destination de la Région wallonne. Le taux appliqué est de 1,13 %. Il s'agit du taux d'intérêt conforme à celui du marché au niveau du pouvoir fédéral. Une aide financière directe n'est pas prévue par le pouvoir fédéral.

Les missions de la Cellule d'appui fédérale se sont terminées en effet le 15 février. Elles avaient été prolongées à deux reprises. Fin février, les parties prenantes ont participé à la rédaction d'un rapport et tirent le bilan des missions menées par la Cellule d'appui fédérale. L'objectif est aussi de proposer des recommandations suite à cette expérience inédite. Le rapport est actuellement entre les mains de la ministre de l'Intérieur.

Vous m'interrogez également, Monsieur le Député, sur le prêt de la BEI. Comme vous le souligniez, le remboursement peut être effectué au plus tard après 25 ans. En termes de trajectoire de remboursement, les prêts BEI offrent une grande flexibilité. En effet, au moment du décaissement, l'emprunteur peut choisir l'échéance, les modalités de remboursement et le profil d'amortissement. Si vous voulez davantage de détails, il faudrait demander à mon collègue des Finances qu'il vous donne des précisions sur comment nous faisons et ce que nous avons répondu.

Concernant le Fonds de solidarité européenne, l'estimation initiale était en effet de 200 millions d'euros. Il y a eu d'autres demandes d'autres États membres qui ont connu des catastrophes naturelles. La Commission les a examinées. Vu l'ampleur des demandes, la Commission a malheureusement revu les montants à la baisse. Elle a estimé qu'elle ne pouvait octroyer que 110 millions d'euros à notre cher pays. Le Fonds de solidarité fait en effet partie d'une enveloppe fermée. La guerre en Ukraine est arrivée et la Commission a alors décidé de réserver une partie des moyens de cette réserve pour aider les Ukrainiens. Ceux-ci sont destinés aux États membres confrontés à la crise ukrainienne. Cela concerne en particulier l'accueil massif de réfugiés.

En conséquence, le montant que la Belgique percevrait finalement serait de 73 millions d'euros et, vraisemblablement, plutôt 70 que 73 millions d'euros.

Concernant les conditions d'utilisation, le fonds complète les dépenses publiques pour les opérations d'urgence. Cela vise la remise en fonction des infrastructures et des équipements, les mesures de protection du patrimoine culturel, le nettoyage des zones sinistrées et les mesures d'assistance, notamment médicale, à la population touchée par une urgence de santé publique majeure.

Pour obtenir le budget, la demande du pays doit être approuvée par le Parlement et le Conseil. Ensuite, la Commission adopte une décision d'octroi à l'État concerné et débloque les fonds en un seul versement.

L'État bénéficiaire est alors responsable de son utilisation et choisit les opérateurs concernés. Ils feront l'objet d'un audit et d'un contrôle par la Commission européenne.

Selon les dernières informations de la Commission, cette décision devrait encore être prise en 2022.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les réponses factuelles que vous m'avez transmises et qui sont quasiment complètes.

L'intervention européenne est plus chiche qu'espérée ; elle est quasiment divisée par trois, mais c'est mieux que rien. Rien, c'est ce que l'État fédéral – vos amis au Gouvernement fédéral – a été capable de mettre sur la table pour aider la Wallonie face à des inondations catastrophiques exceptionnelles. Je ne peux que le regretter.

Vous ne répondez pas à ma question de savoir si le Fédéral sera de nouveau autour de la table quand il s'agira de renégocier avec Assuralia.

Je vois à votre tête que vous ne vous faites guère d'espoir qu'il ne soit autre que le notaire de ces futures discussions. C'est donc encore la Wallonie qui va racler au bassinet.

Enfin, je n'ai pas entendu de réponse sur ce dont le Gouvernement vous a chargé comme mission, Monsieur le Ministre-Président, à savoir revoir le décret sur le Fonds des calamités. Là, je n'ai pas de réponse de votre part. Ce chantier-là et cette décision du Gouvernement wallon ne se traduira pas en décision alors qu'il me semble qu'il y a nécessité et matière à revoir le contexte dans lequel le Fonds des calamités intervient.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR  
« L'INÉGALITÉ DE SOUTIEN DE LA RÉGION  
WALLONNE AUX COMMUNES DANS LES  
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'inégalité de soutien de la Région wallonne aux communes dans les travaux de reconstruction ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, suite aux inondations, vous avez décidé de classer les communes en plusieurs catégories selon l'impact des inondations sur le territoire et leur

population. Ainsi, certaines communes sinistrées doivent payer des montants différents pour les dégâts. Certaines communes doivent payer 10 % des coûts des travaux de reconstruction, d'autres 20 % et certaines 30 %.

Le journal *La Libre* avait épinglé des effets pour le moins étonnants de ce classement. Elle prenait le cas d'un pont qui devait être reconstruit entre Verviers et Dison. On se rend finalement compte que les communes interviennent à des montants différents pour le même pont. La Région les aide différemment pour reconstruire le même pont.

On sait que la situation de plusieurs communes est assez préoccupante, notamment les communes de catégorie 3. On connaît la flambée des prix des matériaux de construction. Cela n'arrange évidemment rien.

Certaines communes déclarent pouvoir s'en sortir, mais pour d'autres, cela va être difficile de subvenir à tous ces travaux de construction en devant payer des montants de 30 % pour la reconstruction.

Ma question est de savoir : pourquoi n'allez-vous pas revoir ces catégories et ne pas prendre entièrement la charge des coûts de réaménagement maintenant que les travaux de reconstruction urgents sont presque terminés ?

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je pense qu'une considération générale doit être faite. Nous sommes détenteurs de moyens financiers qui sont finalement les moyens des citoyens, de tous les citoyens de notre Région. On se doit à la prise de précaution.

Dans peu de jours, on va parler du budget. Je voulais d'abord vous faire part d'une garantie absolue. La Wallonie, la Région wallonne, n'a pas de planche à billets. Nous ne fabriquons pas des euros. Elle essaye de gérer au mieux.

La Région gouverne avec un budget qui est malheureusement très limité. Sa capacité d'endettement se heurte à une saturation, surtout après le covid et les inondations.

La Commission de la dette, qui est une commission présidée par un éminent économiste et expert financier, Jean Hilgers, a procédé à un examen minutieux et demande au Gouvernement de faire un assainissement structurel chaque année de 150 millions d'euros et, l'année suivante, de 150 millions d'euros supplémentaires pour garder la dette wallonne soutenable.

Les communes de Wallonie connaissent globalement des difficultés financières. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis au point le plan Oxygène pour soulager les finances des communes.

Les communes wallonnes et la Région ne forment qu'une seule entité financière et budgétaire aux yeux de la Commission européenne.

Les communes de Wallonie et la Région se consolident financièrement les unes aux autres au sein de ce que l'on appelle l'entité n° 2. Les provinces font également partie de cette entité. Quant à l'entité n° 1, elle rassemble les administrations et organismes publics, fédéraux, la sécurité sociale, tout ce qui est fédéral.

Ce rappel est important pour comprendre que, entre la Région et les communes, ce sont des vases communicants sur le plan macrobudgétaire et des finances. Si la Région transfère trop de moyens aux communes, elle dépasse ses capacités financières. Si les impôts régionaux sont trop réduits, les communes seraient dans des situations extrêmement difficiles. C'est la raison pour laquelle la Région wallonne doit se montrer prudente, tout en poursuivant le dialogue avec les communes.

Prudente, surtout que nous avons dépensé 4,2 milliards d'euros pour la covid, c'est-à-dire pour éviter l'effondrement systémique de notre économie. La Région s'est endettée aussi pour les inondations. Bref, le taux d'endettement est considérable, raison pour laquelle la Commission de la dette nous prie de bien vouloir faire des économies structurelles.

Ce rappel préliminaire démontre que le Gouvernement a agi massivement par les montants énormes que je vous ai cités pour aider nos concitoyens au sens large. Toutefois, la Wallonie n'a pas la capacité de prendre tous les frais de tout type de dégâts à sa charge. C'est dans ce contexte, pour venir spécialement en aide aux personnes sinistrées non assurées, que le Gouvernement a proposé au Parlement d'adopter un décret exceptionnel. C'est le Gouvernement et lui seul qui a voulu aider les personnes non assurées, en venant devant vous au Parlement, pour créer les modalités du Fonds des calamités.

Le décret, dont le projet émane du Gouvernement, a pour but d'aider les citoyens sinistrés non assurés à la réparation partielle de leurs dommages. Le décret prévoit diverses aides pour les biens des particuliers, les biens professionnels agricoles, et cetera. Sur cette base, le Gouvernement a déterminé le montant de l'aide aux communes pour leurs propres biens publics. Pour les biens communaux non assurés – pour ce qui est assuré, il n'y a pas de difficulté –, les taux d'intervention financière régionale ont été fixés de la manière suivante :

- Trooz, Limbourg et Pepinster, les trois communes les plus sinistrées, outre ce que pourraient payer

des assureurs, aucune limite d'intervention n'est prévue. Les communes seront indemnisées à 100 % ;

- les sept autres communes de catégorie 1 recevront 90 % d'intervention ;
- la catégorie 2, ce sera 80 % d'intervention ;
- pour les communes de catégorie 3 et autres, ce sera 70 % d'intervention.

Comme l'indiquent les dispositions de l'arrêté gouvernemental, ces catégories ont été déterminées non pas ainsi, mais en fonction du pourcentage de bâtiments de la commune ayant subi des dommages et du montant total des dommages subis par une commune. En bon père de famille, le Gouvernement accorde la priorité aux communes les plus touchées.

Les taux d'intervention de 70 % à 100 % sont très élevés. La liste des biens couverts est étendue. Il y a les multiples bâtiments communaux, les ponts, les voiries, les parcs, et même les logements publics.

Outre cette aide à la réparation, la Région a pris d'autres mesures pour soutenir les communes. C'est ainsi que la Wallonie a investi massivement dans la reconstruction et continue à le faire. Je peux citer, par exemple, la réparation urgente des berges. Je rappelle à cet égard que beaucoup de concitoyens n'en étaient pas conscients, mais ils sont propriétaires des berges au bout de leur jardin. Bien entendu, ils ne savent qu'en faire et nous devons prendre attitude. Normalement, ils devraient payer, puisque cela leur appartient. On pourrait alors les intégrer dans le Fonds des calamités à 50 %. Aller travailler en disant que chaque particulier, chaque propriétaire de ces immeubles doit payer 50 % de la réparation de la berge qui les occupe, nous sommes partis pour un siècle. Il y a là une certaine urgence et nous sommes en train de travailler pour voir quelles solutions nous pouvons trouver.

Il y a la reconstruction des infrastructures régionales telles que les ponts, les voiries. Pour répondre à votre question, s'il y a un pont entre Verviers et Dison, et que Dison est dans une autre catégorie que Verviers, pour résoudre ce casse-tête, je veux bien aller voir ce pont et j'imagine que c'est un pont communal. Si ce n'est pas un pont communal, c'est la Région qui paye ses propres ponts. Je vais téléphoner à la bourgmestre de Verviers pour voir ce dont il s'agit concernant ce pont.

L'on a pris aussi en charge des déchets – 150 000 tonnes de déchets, je ne sais pas si vous vous rendez compte ce que l'on a fait comme travail – et tout cela a été traité à une vitesse absolument exceptionnelle.

Ces interventions sont financées entièrement par la Région. Les interventions financières participent directement à une reconstruction. La Région assiste également les communes dans le cadre de l'aménagement du territoire, ce serait bien que vous

puissiez vous en entretenir avec mon collègue, le ministre de l'Aménagement du territoire.

Je précise également que, dès le lendemain des inondations, le ministre des Pouvoirs locaux a chargé les gouverneurs d'établir des catégories de communes en fonction des dégâts. Le but était d'objectiver l'octroi des aides aux communes. Par la suite, le Commissariat à la reconstruction a organisé des visites sur le terrain.

Ces démarches ont montré que la proportion d'intervention financière variable en fonction des communes était adéquate. Les communes de la catégorie 1 sont bien les plus sinistrées.

Toutes les visites de terrain ont objectivé les difficultés des communes. C'est ainsi qu'Eupen a été ajoutée en catégorie 1. Suite aux mêmes examens sur place, 10 communes ont été ajoutées en catégorie 2. Il s'agissait à nouveau de tenir compte de la réalité du terrain.

En conclusion, le Gouvernement a voulu, d'une part, aider les communes touchées et, d'autre part, moduler l'aide en fonction des dommages et des réalités de chaque commune.

**M. le Président.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** – Monsieur Di Rupo, vous me dites que la Wallonie n'a pas de planche à billets. Je veux bien vous croire, mais ce que l'on constate ce que les cordons de la bourse sont déliés, tout dépend de qui demande. On a parlé tout à l'heure des assurances, je pense que cela donne une idée.

Vous dites que ce sera l'argent des citoyens si la Région intervient. Cependant, ce qu'il se passe aujourd'hui c'est que certaines communes doivent assumer 30 %. Cela signifie que c'est de l'argent qu'elles iront chercher ailleurs. Elles n'ont pas 36 moyens d'aller chercher de l'argent, en termes de leviers économiques. Vous avez parlé du plan Oxygène, celui-ci endette encore un peu plus les communes. Je ne pense pas que c'est la solution.

Concernant les critères, les communes les plus touchées n'ont pas toutes les mêmes capacités. Prenons le cas de Chaudfontaine qui a été très touchée, elle n'a pas les mêmes capacités que Verviers ou Dison. Je pense que ce critère n'aide pas les communes à se reconstruire. En tout cas, il y a une inégalité dans cette reconstruction.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est clair que cet argent qu'elles devront mettre pour reconstruire, c'est de l'argent qu'elles iront chercher ailleurs. Elles ne mettront pas cet argent dans les politiques sociales dont on a bien besoin.

### **QUESTION ORALE DE M. LOMBA À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES INONDATIONS DE JUIN 2022 »**

### **QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES INONDATIONS DU 5 JUIN 2022 »**

### **QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES DRAMATIQUES INONDATIONS AYANT TOUCHÉ LA RÉGION HANNUTOISE LE 5 JUIN 2022 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Lomba, sur « les inondations de juin 2022 » ;
- M. Bastin, sur « les inondations du 5 juin 2022 » ;
- M. Demeuse, sur « les dramatiques inondations ayant touché la région hannutoise le 5 juin 2022 ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, les mois se suivent et malheureusement se ressemblent. Nous avons évoqué aujourd'hui, depuis plus de trois heures maintenant, les conséquences des inondations de juillet 2021. On n'y reviendra pas, mais il y a quelques jours, la Wallonie a connu une nouvelle période d'inondations, heureusement, sans commune mesure par rapport à ce que nous avons connu en juillet 2021.

Si aucune victime n'est à déplorer, les dégâts matériels sont très importants dans plusieurs communes. Je prends l'exemple d'Hannut, ville chère à notre collègue M. Douette, où l'on a constaté l'instabilité de plusieurs maisons. Il faudra vraisemblablement quatre à six mois pour trouver des solutions. Un home a dû être évacué.

Hannut, c'est très grand, 11 000 hectares, il n'y a pas que Hannut centre qui a été touché. On peut aussi évoquer Crehen, Avin, Grand-Hallet, Cras-Avernas, mais aussi les communes voisines. On a relevé aussi des dégâts et des difficultés à Burdinne, Braives, Lincet, Geer, ou encore dans un autre arrondissement, dans la région d'Andenne qui n'a pas non plus été épargnée.

Avez-vous déjà reçu des demandes de la part de certaines de ces communes pour faire reconnaître ces inondations au titre de calamités publiques ?

Si oui, ces demandes pourraient-elles aboutir favorablement au regard des critères prévus par la Wallonie ? Comment évolueront ces dossiers ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, tout comme mon collègue, M. Lomba l'a dit, c'est un véritable déluge qui s'est abattu sur une partie de la Wallonie. Je suis solidaire avec mon collègue, Manu Douette, mais nous avons aussi été frappés sur la Province de Namur. Ce jour-là, en début d'après-midi, les pompiers de la zone NAGE étaient d'ailleurs déjà intervenus une cinquantaine de fois, de même que les pompiers de la zone Dinaphi qui étaient aussi à pied d'œuvre. Une cinquantaine d'interventions ont été menées, essentiellement dans l'axe Dinant-Ciney, pour des voiries et des caves inondées, ainsi que pour des arbres sur la voirie.

Bien que ce n'était pas bien sûr pas juillet 2021 et heureusement, comme le porte-parole de la zone a pu l'exprimer, ce fut tout de même un gros coup d'eau sur une petite heure.

À Dinant, la rue de Bonsecours a été fermée à la circulation en raison d'un affaissement de voirie. Le revêtement s'est affaissé sur plusieurs mètres à cause d'un défaut d'égouttage amplifié par les orages.

Bien évidemment, les intempéries de ce dimanche ravivent le débat de la lutte contre les inondations dans les communes les plus touchées.

Avez-vous d'initiative entretenu des contacts avec le Centre régional de crise préalablement, pendant et postérieurement à ces inondations ?

Vous êtes-vous assuré à temps du bon fonctionnement de la cellule Celex afin de préparer au mieux ces intempéries ?

Avez-vous demandé aux gouverneurs d'agir d'une manière particulière ou d'accorder plus d'attention à l'un ou l'autre élément ?

Disposez-vous déjà d'informations selon lesquelles ces inondations pourraient être reconnues comme calamités naturelles ? Qu'envisagez-vous à cet égard ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je voulais également vous interroger sur les très fortes inondations qui ont effectivement frappé certaines régions de Wallonie et en particulier la région hannutoise ce dimanche 5 juin. En quelques minutes à peine, des pluies torrentielles se sont abattues sur la ville, mais aussi sur les villages avoisinants, détruisant de nombreuses rues, touchant plus de 200 habitations, forçant l'évacuation d'une maison de repos.

Ce sont de terribles images qui en rappellent malheureusement d'autres d'il y a moins d'un an. On en a beaucoup parlé cet après-midi.

Depuis une semaine, les autorités communales, les services de secours, les citoyens se démènent pour tenter de réparer les dégâts, de nettoyer ce qui est possible de l'être et, une nouvelle fois, la solidarité s'organise. Il faut véritablement apporter tout notre soutien à ces personnes touchées par ces tragiques inondations et dont certaines ont été, parfois pour la dixième fois, durement impactées par ces événements.

Une fois de plus, cela rappelle aussi l'urgence de se préparer et de s'adapter à ces phénomènes climatiques extrêmes qui, malheureusement, se multiplient de manière dramatique, afin d'en atténuer au maximum les conséquences et d'éviter de revivre des drames comme ceux de ce dimanche.

Face à ceux-ci, les communes sont comme souvent en première ligne.

Rien que pour la commune de Hannut, je lisais les premières estimations qui ont été réalisées, notamment par Manu Douette qui s'exprimait dans la presse. On estime entre 10 millions et 15 millions d'euros le coût des inondations du week-end dernier. Cela correspond à la capacité d'investissement de la commune pour les six prochaines années. C'est véritablement énorme.

Les autorités communales ont annoncé qu'elles feraient appel à la Région pour leur venir en aide et je voulais savoir, Monsieur le Ministre-Président, quelles mesures avaient été prises pour venir en aide à la Ville de Hannut, mais aussi aux autres communes touchées. On en a cité d'autres dans notre arrondissement, comme Burdinne, Braives, Geer, parmi d'autres.

Quelles initiatives la Région a-t-elle prises pour essayer d'assurer une réponse adéquate à ces nouvelles inondations dramatiques ? Où en est, par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes, d'évaluer la gestion des inondations, par rapport à la prévention de ces inondations ?

Celles-ci, dans le cadre des inondations que l'on a connues le week-end dernier, ont-elles déjà permis de réduire ou d'aider à mieux prévenir ce qui aurait pu être encore plus dramatique ? Que reste-t-il à faire alors que l'on sait que ces événements sont malheureusement appelés à se reproduire ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, il est vrai que ce que l'on a vécu ce 5 juin est très sérieux. Vous l'avez dit, la

région de Hannut a été fortement touchée. Localement, il y a aussi des dégâts sévères dans le Namurois ou le Hainaut. Heureusement, aucun blessé grave n'est à déplorer.

Il m'importe toutefois de mettre les événements en perspective. Les inondations du 5 juin diffèrent totalement des événements de la mi-juillet.

Les inondations du 5 juin ont été causées par le ruissellement des eaux sur le sol ; un sol rendu sec par le début de sécheresse des dernières semaines. Ce ruissellement a été causé par des pluies courtes, mais intenses. On les appelle des *flash floods* ou « inondations éclairs ».

Le pluviomètre de Landenne a ainsi recueilli plus de 60 millimètres de pluies en deux heures. Il est difficile de prévoir l'intensité et la localisation exacte de ces pluies. Le météorologue de l'IRM l'a d'ailleurs confirmé dans *Le Soir* du 7 juin. Le météorologue admet également que le risque et la fréquence de fortes précipitations augmentent, mais ces orages n'ont rien d'exceptionnel selon lui. Ces phénomènes sont malheureusement fréquents en mai et juin sous nos latitudes.

Cette imprévisibilité complique la capacité de se préparer à ces phénomènes. Il s'agit presque d'une gestion en temps réel. Les outils prédictifs de l'IRM ont toutefois tendance à s'améliorer.

L'IRM avait émis un avertissement jaune pour les orages de dimanche et il est passé brièvement à l'orange le dimanche à 13 heures 39. Pour rappel, leur code couleur va du vert, au jaune, à l'orange puis au rouge. Sans attendre, l'administration a effectué un suivi avant, pendant et après les orages.

Dès le vendredi, le SPW Mobilité et Infrastructures a suivi de près la situation hydrologique. Le département a travaillé en concertation avec le Centre régional de crise – que l'on appelle encore comme cela maintenant – et la Direction des cours d'eau non navigables.

Le risque de débordement des cours d'eau a été régulièrement évalué. À aucun moment, le seuil de préalerte de crue n'a été dépassé.

Le dimanche, dès le passage à l'orange, le centre de crise a convoqué le Celex.

Elle s'est réunie à 16 heures. Elle réunissait des représentants des zones de secours NAGE et Hesbaye.

Des contacts ont eu lieu, le dimanche, entre mon cabinet et le Centre régional de crise. Les gouverneurs agissent dans le cadre de leur compétence fédérale de planification d'urgence.

En ce qui concerne la reconnaissance en calamité publique, les communes doivent introduire une

demande au Service des calamités. Elles ont 21 jours ouvrables pour le faire.

Il est donc prématuré de vous donner une liste de communes concernées.

Toutefois, le Centre régional de crise, conformément aux procédures, a déjà sollicité une évaluation du phénomène à l'IRM. Cette analyse devra être complétée par des données de terrain.

Les critères de reconnaissance sont des pluies atteignant 35 millimètres en une heure ou 70 millimètres en 24 heures. Il faudra donc voir ce que signifient deux jours. Deux jours, ce sont 48 heures ? Les 35 millimètres, c'est dans une heure. On verra d'abord le rapport de l'IRM puis le rapport du centre de crise.

En cas de reconnaissance, le Fonds des calamités pourra intervenir pour les dommages des communes. Les particuliers pourront également y faire appel.

En réponse aux inondations par ruissellement, la Région travaille sur deux axes : la prévention et la protection. Le travail doit se faire avec tous les acteurs locaux.

De manière préventive, le sujet des pratiques agricoles est évidemment incontournable. Le SPW met à disposition des agriculteurs la carte de sensibilité à l'érosion. Cet outil permet d'identifier les passerelles les plus exposées. Il aide aussi dans le choix de pratiques pour réduire ces risques. D'autres aspects concernent l'infiltration des eaux et la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Par exemple, les haies, fossés et talus boisés peuvent ralentir le ruissellement.

Les communes peuvent également faire appel à la cellule GISER – Gestion intégrée Sol-Erosion-Ruissellement –. Cette cellule a notamment pour mission d'identifier les endroits sensibles et de recommander des solutions.

En matière de protection, je peux citer la création des zones d'immersion temporaires. La ZIP du Grand-Hallet à Hannut a ainsi joué son rôle de stockage d'eau et elle s'est retrouvée pleine dans la journée de dimanche.

Le 26 mai, le Gouvernement a d'ailleurs lancé un projet 99 du Plan de relance qui vise à la réamandration des cours d'eau et des sites. Un budget de 19 millions est prévu et ce projet vise des investissements régionaux et locaux. Je peux continuer comme ceci, mais je vois que je ne vais pas vous tenir. Nous avons aussi débloqué des moyens pour 262 communes pour des mesures de protection des citoyens face aux inondations.

Je vous demanderai donc, Mesdames et Messieurs les Députés, un peu de patience pour que nous ayons le rapport de l'IRM et que nous pouvions, sur cette base et sur base du rapport du Centre de crise, voir ce que nous

pouvons faire. Je vais regarder cela très attentivement moi-même.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponses nombreux et variés que vous apportez. On connaît déjà un peu, quand on a suivi les travaux de la Commission inondations.

Vous évoquez les ruissellements et les pluies éclair. Cela réinsiste effectivement sur toute la difficulté de l'imprévisibilité et donc de la capacité que l'on a de réagir rapidement avec des services de secours et de pouvoir être très rapidement sur le terrain. Vous avez aussi évoqué les différentes techniques. J'ai vu qu'à Hannut, ils ont commencé à installer des ballots pour essayer de se préserver les coulées de boues, et cetera. On sent donc bien qu'il y a tout un travail là derrière qui avait été déjà initié par la Commission inondations.

Plus particulièrement, concernant le Fonds des calamités, il faut un certain délai pour connaître les détails météorologiques qui permettent ou non d'être incorporé au niveau du Fonds des calamités. Suite effectivement aux inondations de juillet, et c'est important de le rappeler, il y a maintenant, au niveau des ressources humaines, beaucoup plus de personnes qui peuvent prendre des dossiers en main, une expertise et une expérience, par la force des choses, qui vont nous servir au besoin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Nous saurons patienter pour avoir le rapport, car il est vrai que nos concitoyens, depuis juillet 2021, vivent toujours dans une crainte de nouvelles inondations.

En tous les cas, il est très important pour que l'on puisse peut-être réformer le Centre régional de crise, pour encore améliorer son efficacité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse. On attendra effectivement le rapport de l'IRM avec impatience, en espérant vraiment que le Fonds des calamités pourra être activé.

C'est clair que les événements diffèrent dans leur nature de ceux de l'année dernière. Maintenant, sur place et dans la région hannutoise notamment, les dégâts sont malgré tout très importants. Par rapport à cela, les autorités locales et les services de secours ont besoin qu'on les soutienne. J'entends toutes les initiatives qui ont déjà été prises et je m'en réjouis. Je ne peux que saluer ce qui est fait et saluer encore le travail qui est mené sur place.

J'espère vraiment que la Région pourra continuer à être aux côtés de toutes ces personnes qui se mobilisent sur place et des autorités locales qui font tout ce qu'elles peuvent, en ce compris dans du soutien matériel dans les prochaines semaines et mois, parce que je pense que ce sera nécessaire.

En ce qui concerne la préparation à plus long terme, vous avez tout à fait raison de souligner toutes les initiatives qui sont en train de se mettre en place. On sait que cela prend un peu de temps malgré tout. Ce n'est pas si évident.

Vous avez cité le travail sur les pratiques agricoles, le travail sur les zones d'immersion temporaires, le travail sur les haies, tout cela sont des éléments extrêmement utiles. Si ces éléments-là peuvent aussi servir de leçon pour l'ensemble des communes, j'espère vraiment que ce sont des éléments sur lesquels on pourra avancer le plus vite possible.

Je vous remercie encore pour vos réponses.

*- La séance est suspendue à 17 heures 47 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 17 heures 49 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

### QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES COLLABORATEURS DES ANCIENS MINISTRES »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les collaborateurs des anciens ministres ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, ma question est de savoir si vous êtes devenu populiste. Je pose la question parce que, maintenant, on apprend que votre gouvernement va limiter de manière drastique les avantages qui sont accordés aux ministres sortis de charge, à savoir disposer de collaborateurs pendant cinq ans à charge des finances publiques. On apprend que vous allez limiter cet avantage à un collaborateur pendant deux ans.



Pourtant, il y a un an, en juin 2021, on a eu une discussion sur le sujet où nous faisons exactement la même proposition et vous nous avez dit : « C'est une proposition populiste ». Ici, il suffit de regarder le rapport de la commission de juin 2021, où il y a eu une discussion assez longue. Celle-ci couvre presque quatre pages du rapport, où vous étiez fermement opposé à cette proposition. Vous disiez que ce n'étaient pas des privilèges, que les ministres sortis de charges n'étaient pas privilégiés, vous opposiez toute une série d'arguments à cette proposition. Maintenant, je constate que cette proposition va être suivie par votre gouvernement, ce qui est positif. Je me demande dès lors si vous êtes devenu populiste.

La seconde question que je me pose, c'est de savoir si vous allez continuer en si bon chemin, puisqu'il y a d'autres privilèges qui sont aussi à même d'être remis en question, comme la question des cabinets. On a déjà abordé cette question. En Wallonie, il y a singulièrement beaucoup de personnes dans les cabinets : 422 personnes dans l'ensemble du Gouvernement. Cela veut dire 139 personnes dans les cabinets en plus que pour le Gouvernement flamand, alors que le Gouvernement flamand a un ministre de plus. Là aussi, on devrait pouvoir faire des économies, prendre des mesures, puisqu'il s'agit tout de même d'une somme de 25 millions d'euros que nous consacrons à l'ensemble des cabinets. On pourrait adopter le modèle néerlandais, dont j'ai déjà parlé. Cela veut dire trois collaborateurs par ministre, qui s'appuie alors réellement sur l'administration. Cela veut dire à ce moment 25 millions d'euros d'économies. Ou alors, pourquoi ne pas envisager d'avoir un collaborateur par matière, puisque les ministres sont en charge de plusieurs matières, ce qui pourrait faire aussi une économie très importante de 22 millions d'euros ? Là aussi, allez-vous agir pour pouvoir aussi limiter ce privilège ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je vous remercie. Je crois en effet que ce que vous appelez privilèges ne sont pas des privilèges et je me suis résolu à proposer au Gouvernement, à l'instar du Gouvernement fédéral, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Gouvernement de la Région Bruxelloise, j'ai estimé que, pour des raisons de cohérence, il fallait le faire. Je reste vraiment convaincu qu'il n'y a aucun scandale à permettre à des ministres qui ont servi l'État ou la Région de continuer à travailler politiquement durant un certain temps avec des collaborateurs.

Il se fait que, dans plusieurs gouvernements, nous avons estimé que la période de cinq ans était trop longue. C'est la raison pour laquelle nous avons dit de faire deux ans comme tout le monde, et non pas deux équivalents temps plein, mais un seul.

En ce faisant, nous nous allions avec tous les autres gouvernements. L'autre élément des cabinets : les cabinets ont des experts qui sont de très grande qualité. La tradition belge est celle-là. Personnellement, je pense qu'il y a là un beau travail pour vous, quand vous accédez au Gouvernement et que vous prenez vos responsabilités. Dans l'accord d'un futur gouvernement, vous prendrez directement cette mesure. Vous verrez que cela se fera sans grande difficulté.

Pour le moment, ayant refusé de participer au Gouvernement, vous vous contentez comme toujours de critiques. Je prends acte également de ces critiques avec toujours une très grande attention.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Bien sûr, ce sont des privilèges. Pourquoi est-ce que je parle de privilèges ? Il est tout à fait remarquable que les ministres dans notre pays et notre région de manière singulière soient les seuls à pouvoir maintenir des avantages de leur métier quand il ne l'exerce plus.

Tous les travailleurs, que ce soit les travailleurs qui ont récemment été en difficulté chez Amont, AGC ou d'autres entreprises, savent très bien qu'une fois que leur contrat se termine, que ce soit de manière volontaire ou non, tous les avantages qui y sont liés s'éteignent aussi. C'est un élément.

Le second élément, c'est que vous avez tout à fait raison : il y a une cohérence à aller chercher avec d'autres parlements.

Le Parlement bruxellois a déjà limité cet avantage comme vous l'avez signalé. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, singulièrement dirigé par le MR, a aussi limité cet avantage, tout comme le Fédéral.

Cet argument est un des arguments que je vous avais déjà soumis il y a un an, à savoir cette cohérence. Je suis très content que cela puisse être le cas.

Le dernier élément, c'est que cette limitation des privilèges a fait partie des négociations entre notre groupe politique et vous-même au moment où l'on a dû négocier en 2019 et vous aviez refusé effectivement de revoir ces privilèges, ce qui a été un des éléments de la rupture.

Par contre, vous remarquez – et je pense que tout le monde peut le faire – que la présence du PTB dans l'opposition a bien une influence. En effet, une idée qui vous paraissait inacceptable il y a un an, qui était pourtant propre à rapprocher le parlement des citoyens, est maintenant en train de devenir une réalité.

Je pense donc que le rôle du PTB comme groupe politique poussant à ce que le Gouvernement prenne ce

type de propositions est effectivement prouvé par le Gouvernement lui-même.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'USAGE  
INTEMPESTIF DES CIRCULAIRES  
RÉGLEMENTAIRES PAR LE  
GOUVERNEMENT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'usage intempestif des circulaires réglementaires par le Gouvernement ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, outre le plaisir, je me dois tout de même de soulever un véritable problème de conception politique que j'ai du mal à comprendre dans votre chef, notamment par rapport à votre prestigieux passé.

En effet, une circulaire réglementaire est définie par la section du conseil administratif du Conseil d'État comme une circulaire, une instruction, une prescription générale qui ajoute à une réglementation existante des règles nouvelles présentant un certain degré de généralité.

Dès lors que leur auteur a l'intention de les rendre obligatoires et qu'il dispose des moyens pour forcer au respect de ces directives, elles sont en principe illégales. Autrement dit, une circulaire interprète un texte, un décret, un arrêté le plus souvent, donne la manière avec laquelle la tutelle va appliquer sa réglementation, mais elle ne peut pas générer de nouvelle contrainte, puisqu'elles ne sont pas d'ordre administratif, un arrêté, ou décretaal.

Je ne peux que constater que votre Gouvernement a décidé, pour moi, de prendre le risque de gouverner essentiellement par voie de circulaire réglementaire. On en trouve partout, rassurez-vous, dans tous les domaines. Pour vous en donner quelques exemples :

- la circulaire du ministre Collignon sur le financement provincial des zones de secours ;
- la circulaire du même ministre organisant un droit de tirage pour les grandes villes ;
- la circulaire du ministre Borsus concernant l'octroi de permis en zone d'aléa d'inondation ;
- je peux encore y ajouter les multiples circulaires de la ministre Morreale sur les maisons de repos.

Si l'on ne prend par exemple que le cas des circulaires concernant les pouvoirs locaux, il est clair qu'aucune grande ville, eu égard à sa situation financière et les difficultés qu'elle rencontre pour le moment, ne

peut se permettre de refuser le droit de tirage nouvellement mis en place. Elles doivent d'ailleurs se conformer aux règles de la circulaire afin d'obtenir les moyens financiers lui permettant d'atteindre l'obligation légale d'équilibre à l'exercice propre.

Que dire aussi des circulaires envoyées aux maisons de repos ? Certes en pleine pandémie, il est évident que ces circulaires ne pouvaient vraisemblablement pas être considérées comme des conseils, comme une interprétation, mais bien comme une contrainte. Vous aviez en plus la possibilité de disposer d'arrêtés spéciaux couverts par le décret par la suite.

Quant à la gestion des zones d'aléa d'inondation, on a rarement vu – vous le savez, je me suis occupé de cette matière avec vous pendant cinq ans – une circulaire aussi longue, aussi détaillée, qui ajoute des droits sur le plan de l'urbanisme. Reconnaissons que ce texte n'a de circulaire que de nom. J'en suis d'autant plus navré qu'une précédente circulaire de 2003, assez semblable, de Michel Foret, n'avait rien réglé en matière d'inondations, parce qu'il n'y avait pas le recours à la contrainte légale et aux dispositions qui devaient l'accompagner.

Bref, si les ordres du jour de nos commissions sont parfois un peu vides ou encombrés de questions, je sais que beaucoup de ministres en sont navrés, c'est parce qu'aussi l'œuvre législative n'est pas foisonnante, n'est pas abondante, elle est même plutôt parcimonieuse, parce que le Gouvernement, semble-t-il, préfère agir par voie de circulaire, voire par appel à projets. Je crois que j'en ai dénombré 50 sur les derniers mois pour près de 3 milliards d'euros.

La faiblesse est telle, selon moi, que d'importantes réformes comme le financement des zones de secours se retrouvent aujourd'hui face à la section du contentieux administratif du Conseil d'État, ou sont même attaquées devant les juridictions civiles. Une décision du juge administratif pourrait bien annuler cette réforme et permettre dès lors aux provinces de réclamer les montants qu'ils ont dû avancer au détour de cette circulaire. Je considère qu'un décret eut été plus préférable.

Monsieur le Ministre-Président, vous qui avez amorcé, initié tant de réformes dans votre carrière, avec des lois, des lois spéciales, des décrets, ici pourquoi ce recours systématique à la circulaire ? Est-ce pour agir plus vite ? Est-ce parce que c'est plus confortable ? Est-ce parce que cela permet à chacun des ministres, dans son couloir, de progresser sans devoir trop concerter les deux autres formations politiques pour aboutir ?

C'est d'autant plus incompréhensible que votre DPR – Dieu sait si vous l'avez négociée – évoquait des réformes basculantes. Nous avons eu tout à l'heure l'exposé des deux consultants Deloitte et Roland Berger où, à travers le budget base zéro, vous ambitionniez

aussi de revoir toute une série de législations de manière structurelle. Dès lors, des décrets vont s'imposer et les circulaires ne me semblent pas appropriées.

Je sais que cette interpellation peut vous paraître un peu conceptuelle, abstraite, mais pour moi elle est fondamentale dans la volonté qui doit être la vôtre de réformer.

Je me rappelle que, en 2004, nous avons négocié avec vous le décret RESA, pour « relance économique et simplification administrative ». C'était un décret que l'opposition de l'époque, devenue vos partenaires aujourd'hui, trouvait fourre-tout, mais c'était un décret. Un décret-programme a, pour moi, d'énormes d'avantages, bien plus qu'une cascade de circulaires.

Je voulais vous entendre sur le choix de cette manière de procéder pour réformer la Wallonie. Je considère que nous pourrions agir par décret vite et, souvent même, bien.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, de votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, vous avez brillamment explicité ce qu'était une circulaire, mais le Gouvernement n'a pas l'intention de gouverner par circulaires. Elles assurent une facilité au niveau de l'organisation, une application plus rapide des textes. Cela, c'était d'ailleurs votre question. De tout temps, on a utilisé des circulaires dans un esprit pratique. Vous savez vous-même ce qu'il en est.

Depuis le début de la législature, quelle qu'ait été la situation et quels que soit les dossiers abordés, il n'a jamais été question que le Gouvernement gouverne par circulaires. Tous les ministres répondent régulièrement aux questions qui leur sont soumises ici, ils ont toujours fait preuve de leur disponibilité et de leur attention aux remarques que vous émettez.

Au cours de cette législature et malgré les crises que nous avons dû subir et l'urgence – il faut le reconnaître qu'il y a cette notion d'urgence qui en a malheureusement souvent découlé –, le Gouvernement n'a pas manqué de rédiger de nombreux décrets, comme vous le savez, parfois même dans une extrême urgence. Les décrets ont été soumis à votre analyse, à vos observations, à votre approbation. Ces décrets ont permis de créer et de mettre en place de nombreux dispositifs afin de faire face à ces situations d'urgence.

Les collègues dont vous citez les circulaires dans votre question pourront vous expliciter plus concrètement pourquoi ils ont pris telle ou telle circulaire et je vous invite à les questionner directement. Je rappelle que c'est toujours dans un esprit pratique et

organisationnel et non pas avec la volonté de créer des nouveaux droits, des nouveaux dispositifs légaux. De toute manière, c'est interdit.

Le Parlement a ce pouvoir de nous interroger non seulement sur les décrets, sur les arrêtés, mais bien sûr également sur les circulaires.

Monsieur le Député, connaissant votre savoir-faire et votre expérience de la gestion de l'État – l'État étant la Région ou l'État fédéral – que je dois penser qu'il y a une certaine compréhension, mais je crois que vous aurez plus de satisfaction à interroger en détail les quelques ministres qui ont utilisé à votre sens les circulaires qui vous paraissent un peu abusives, afin que vous puissiez vous forger une opinion.

Mais soyez assuré que je ne suis pas un grand amateur des circulaires, je leur préfère des textes d'arrêtés du Gouvernement ou de décrets, mais force est de constater que les circulaires ont leur utilité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je voudrais dire au Ministre-Président que, à titre personnel, puisqu'il me convie à revenir sur mon expérience, les décrets-programmes me paraissent un excellent outil et ils peuvent toucher plusieurs domaines de manière cohérente et rapide. Vous disposez aussi de cavaliers budgétaires, qui ont une force décrétole pour l'année en cours. J'aurais préféré ces éléments-là.

En ce qui me concerne, rassurez-vous, j'ai tenté modestement de déposer des propositions de décret, notamment pour les inondations et j'espère que votre gouvernement sera aussi sensible à l'œuvre législative produite par l'opposition et qui, malheureusement, ne donne pas régulièrement des avis venant du Conseil d'État. Je trouve que, là, opposition-majorité, il devrait y avoir un rééquilibrage. Si nous œuvrons, donnons-nous les moyens et l'avis du Conseil d'État, quitte à ce que vous amendiez le texte ou que vous le refusiez. Pour le reste, je ne manquerai pas, avec vos encouragements, d'aller questionner les autres. Mais, vous ne m'en voudrez pas, dès lors, d'être encore très souvent absent dans cette commission.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine, Bastin et Desquesnes (Doc. 966 (2021-2022) N° 1) et la deuxième, pure et simple, par MM. Sahli, Tzanetatos et Mme Ryckmans (Doc. 967 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 7 minutes.



## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
M. Christophe Bastin, Les Engagés  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. François Desquesnes, Les Engagés  
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
M. André Frédéric, PS  
M. Charles Gardier, Président  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Julien Liradelfo, PTB  
M. Éric Lomba, PS  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
M. Mourad Sahli, PS  
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés  
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AGC	Asahi Glass Company
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
Celex	Cellule d'expertise
CIPE	Conférence interministérielle de politique étrangère
CORTEX	Centre de la coordination des risques, du transfert d'informations et de l'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
Dinaphi	zone de secours Dinaphi (Dinant/Philippeville)
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GTI	groupe transversal Inondations
IRM	Institut royal météorologique
MR	maison de repos
NAGE	zone de secours Namur, Andenne, Gembloux, Éghezée
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief (Comité d'Oxford pour le soulagement de la famine)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PSC	Parti social-chrétien (devenu cdH puis Les Engagés)
RESA	décret-programme de relance économique et de simplification administrative
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WBI	Wallonie-Bruxelles International
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire